



CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
INSTITUT NATIONAL DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

MEMOIRE pour obtenir le
Titre professionnel "Chef de projet en ingénierie documentaire" INTD
niveau I

présenté et soutenu par

Chloé Gautier

le 25 octobre 2006

Trouver et prendre sa place au sein d'un réseau
Le cas du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de
l'Environnement de Paris

Jury

Laurence DUFFORT, responsable de stage, directrice adjointe du CAUE 75.

Madeleine MAILLEBOUIS, correspondante pédagogique, responsable du centre de documentation sur la formation et le travail du CNAM.

Cycle supérieur Promotion XXXVI

« L'image, et l'identité, ne se décrètent pas, mais sont le résultat des orientations prises par le service d'information »¹

¹ Florence Muet, Jean-Michel Salaün. Stratégie marketing des services d'information : bibliothèques et centres de documentation. (34, p.107).

Remerciements

Je tiens à remercier toute l'équipe du CAUE de Paris pour son accueil et sa disponibilité, et plus particulièrement Laurence Duffort, ma responsable de stage, pour m'avoir confié une mission aussi importante et enrichissante, ainsi que pour ses critiques et conseils avisés sur le présent mémoire.

Je remercie également Madeleine Maillebouis et Florence Muet pour leurs commentaires qui ont été d'une aide précieuse à ma réflexion.

Notice

GAUTIER Chloé. Trouver et prendre sa place au sein d'un réseau : le cas du CAUE 75. 2006. 134 p. Mémoire pour obtenir le titre professionnel "Chef de projet en ingénierie documentaire", INTD, 2006.

Résumé :

La création d'un centre de documentation soulève de nombreux questionnements, et ce d'autant plus quand il doit s'inscrire dans un paysage complexe.

Le présent mémoire s'appuie sur l'exemple du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE 75) pour s'interroger sur la place que peut occuper une unité documentaire dans son environnement, et plus particulièrement dans une organisation en réseau.

À travers la présentation de la problématique, l'état des lieux, l'étude d'autres réseaux des secteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, ainsi que par le biais d'analyses internes, externes et du public du centre de ressources, il suit une stratégie marketing aboutissant à la proposition de trois scénarios de positionnement.

Descripteurs : réseau – étude de cas – architecture – urbanisme - environnement – entretien – politique documentaire – marketing documentaire - stratégie

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION..... | 12 |
| | |
| PREMIÈRE PARTIE : RÉSEAU ET IDENTITÉ DOCUMENTAIRE..... | 15 |
| 1 LES RÉSEAUX : DE LA TECHNOLOGIE À LA STRATÉGIE..... | 16 |
| 1.1 Définitions et typologies des réseaux | 16 |
| 1.2 Le réseau : une existence fondée sur la technologie..... | 22 |
| 1.3 Le réseau : une organisation stratégique..... | 24 |
| 1.4 Le phénomène des « réseaux sociaux » : quel(s) usage(s) pour les réseaux documentaires ?..... | 26 |
| 2 L'UNITÉ DOCUMENTAIRE DANS LE RÉSEAU..... | 28 |
| 2.1 Composantes de l'identité documentaire | 28 |
| 2.2 Le rapport au réseau..... | 29 |
| 2.3 Quel(s) rôle(s) pour une unité en réseau ?..... | 29 |
| 2.4 Le réseau au service de l'unité | 32 |
| | |
| DEUXIÈME PARTIE : LE CAUE 75 ET SES RÉSEAUX | 34 |
| 1 PRÉSENTATION DU CAUE 75..... | 36 |
| 1.1 Fonctionnement..... | 36 |
| 1.2 Missions..... | 38 |
| 1.3 Documentation | 39 |
| 2 LE RÉSEAU DES CAUE : UNE PROBLÉMATIQUE TERRITORIALE..... | 41 |
| 2.1 Enracinement local et identité nationale..... | 42 |
| 2.2 Organes de coordination du réseau | 45 |
| 2.3 Évaluation du réseau des CAUE..... | 47 |
| 2.4 Le réseau documentaire de l'URCAUE-IDF..... | 48 |
| 3 LES AUTRES RÉSEAUX DU CAUE 75 | 51 |
| 3.1 Le réseau des espaces info-énergie | 51 |
| 3.2 Le « Réseau @archi.fr »® | 53 |

| | |
|---|------------|
| TROISIÈME PARTIE : RÉSEAUX EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT : ÉLÉMENTS DE COMPARAISON | 59 |
| 1 LES RÉSEAUX DE L'ARCHITECTURE : ARCHIRÈS | 61 |
| 1.1 <i>Historique</i> | 61 |
| 1.2 <i>Organisation</i> | 62 |
| 1.3 <i>Évaluation</i> | 63 |
| 2 LES RÉSEAUX DE L'URBANISME : LA FNAU ET URBAMET | 65 |
| 2.1 <i>FNAU</i> | 65 |
| 2.2 <i>Urbamet</i> | 67 |
| 3 LES RÉSEAUX DE L'ENVIRONNEMENT : TEE ET PARIS - NATURE | 71 |
| 3.1 <i>TEE</i> | 71 |
| 3.2 <i>Paris - Nature</i> | 73 |
| | |
| QUATRIÈME PARTIE : QUELLE PLACE POUR LE CAUE 75 ? L'ÉLABORATION DE SCÉNARIOS | 79 |
| 1 SITUATION ACTUELLE | 81 |
| 1.1 <i>Analyse interne</i> | 81 |
| 1.2 <i>Analyse externe : l'environnement parisien</i> | 84 |
| 1.3 <i>Analyse du public</i> | 91 |
| 2 DIAGNOSTIC ET SCÉNARIOS | 98 |
| 2.1 <i>Diagnostic</i> | 98 |
| 2.2 <i>Les scénarios</i> | 99 |
| | |
| CONCLUSION | 105 |
| | |
| BIBLIOGRAPHIE | 107 |
| | |
| ANNEXES..... | 117 |
| ANNEXE 1 : L'ENVIRONNEMENT DU CAUE 75 | 118 |
| ANNEXES 2 : GUIDES D'ENTRETIEN..... | 120 |
| ANNEXE 3 : GRILLE D'ÉVALUATION D'UN RÉSEAU | 124 |
| ANNEXE 4 : STATUTS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE | 125 |

Liste des tableaux

| | |
|--|-----|
| TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE DE L'URCAUE-IDF | 49 |
| TABLEAU 2 : RÉCAPITULATIF DES RÉSEAUX DU CAUE 75 | 57 |
| TABLEAU 3 : RÉCAPITULATIF DES RÉSEAUX ÉTUDIÉS | 76 |
| TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE INTERNE | 83 |
| TABLEAU 5 : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE EXTERNE..... | 86 |
| TABLEAU 6 : RÉCAPITULATIF DE L'OFFRE DOCUMENTAIRE EN ARCHITECTURE, URBANISME, ENVIRONNEMENT SUR PARIS. | 87 |
| TABLEAU 7 : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU PUBLIC..... | 97 |
| TABLEAU 8 : SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS | 103 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| FIGURE 2 : RÉSEAU DÉCENTRALISÉ | 19 |
| FIGURE 3 : SCHÉMATISATION D'UN RÉSEAU SEMI-CENTRALISÉ | 20 |
| FIGURE 4 : SCHÉMATISATION DE LA CENTRALITÉ DE DEGRÉ | 31 |
| FIGURE 5 : SCHÉMATISATION DE LA CENTRALITÉ D'INTERMEDIARITÉ | 32 |
| FIGURE 6 : ORGANIGRAMME DU CAUE 75 (ARRETÉ EN FÉVRIER 2006.) | 37 |
| FIGURE 7 : LE RÉSEAU DES ESPACES INFO-ÉNERGIE | 52 |

Liste des sigles et acronymes

ABF : Architecte des Bâtiments de France

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

ALE : Agence Locale de maîtrise de l'Énergie

APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme

ARENE : Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CDU : Centre de Documentation de l'Urbanisme (Ministère de l'Équipement)

CIDFER : Centre d'Information, de Documentation et de Formation sur les Énergies Renouvelables (Observ'ER)

CETE : Centre d'Études Techniques de l'Équipement

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

CTBA : Centre Technique du Bois et de L'ameublement

DAPA : Direction de l'Architecture et du Patrimoine (du Ministère de la Culture et de la Communication)

DGUHC : Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (Ministère de l'Équipement, Des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer)

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DPJEV : Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts (Ville de Paris)

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture et de la Communication)

EDIF : Énergies Durables en Ile-de-France

E.I-E. : Espace Info-Énergie

ENSAPLV : École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette

ESA : École Spéciale d'Architecture

FLAME : Fédération pour les Agences Locales de Maîtrise de l'Énergie

FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

FNCAUE : Fédération Nationale des CAUE

HQE : Haute Qualité Environnementale

IAURIF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France

IDEMU : Institut de l'Écologie en Milieu Urbain

ISTED : Institut des Sciences et des Techniques de l'Équipement et de l'Environnement pour le Développement

MCC : Ministère de la Culture et de la Communication

MIQCP : Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques

Observ'ER : Observatoire des Énergies Renouvelables

PIC-Vert : PICardie Votre Environnement en Réseau Thématique

PNAEE : Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Énergétique

PPV : Partenaires Pour la Ville

RIAU : Réseau d'Information des Agences d'Urbanisme (Base de la FNAU)

RIVE : Réseau d'Information et de Valorisation de l'Environnement (Nord - Pas de Calais)

SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (Ministère de la Culture et de la Communication)

SEMAVIP : Société d'Économie Mixte de la Ville de Paris

SEU : Service de l'Écologie Urbaine (Mairie de Paris)

TDCAUE : Taxe Départementale des CAUE

TEE : Territoires Environnement Emplois

TPFE : Travaux Personnels de Fin d'Études (écoles d'architecture)

URCAUE - IDF : Union Régionale des CAUE - Ile-de-France

VPAH : Villes et Pays d'Art et d'Histoire (réseau de la DAPA – MCC)

Introduction

Les professionnels de la documentation sont habitués à travailler en réseau ; pour diverses raisons, et entre autres pour une meilleure reconnaissance du métier, la notion de réseau représente, chez les documentalistes, une évidence.

Mais le fonctionnement réticulaire n'est pas toujours chose aisée et, lors de la création d'une cellule documentaire au sein d'un réseau préexistant, se pose la question de la place que celle-ci pourrait y prendre tout en conservant une identité propre (en n'étant pas avalée par les objectifs du réseau et en parvenant à mener de front une existence dans et hors réseau).

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont des structures départementales réparties sur le territoire avec des missions identiques. Leur mouvement correspond à un réseau professionnel. En Ile-de-France s'est progressivement créé un réseau documentaire des CAUE possédant un centre de documentation.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE 75) a décidé de mettre en place son propre centre de documentation, mission qui m'a été confiée lors de mon stage de fin d'études. Or, le CAUE 75 manque de lisibilité dans son positionnement : si ses domaines d'intervention sont vastes, son champ d'action est quant à lui limité et il doit trouver sa place à la fois au milieu de l'offre parisienne déjà riche, et dans le réseau des CAUE qui maille le territoire français. Dans un tel contexte, la création d'une organisation documentaire doit pouvoir l'aider à affirmer une identité propre et à recentrer ses objectifs.

Le stage s'est déroulé en deux temps : état des lieux et cahier des charges pour une base de données bibliographiques en février, puis mise en place physique du centre de juillet à septembre. A la fin de la première période de stage, il m'a semblé important de lier ma réflexion sur la documentation du CAUE 75 aux différents réseaux dont il fait partie afin de conférer au futur centre de documentation une véritable légitimité.

La seconde période a également été consacrée à la poursuite d'entretiens initiés en février, mais dans une autre optique : alors que les premiers étaient uniquement orientés sur la création et la gestion d'un centre de documentation, les suivants l'ont été sur les réseaux et leur fonctionnement. Ces entretiens m'ont permis d'avoir des éléments de comparaison (benchmarking) afin d'alimenter ma réflexion sur les différents scénarios à adapter au CAUE de la capitale.

Ce mémoire s'articule ainsi autour de la question des orientations que peut prendre une unité documentaire dans et par rapport à un réseau, et se présente en quatre parties : l'évocation théorique de la problématique, la présentation du terrain, l'étude d'autres réseaux documentaires en architecture, urbanisme et environnement, et enfin les propositions apportées par le biais de scénarios.

Première partie : Réseau et identité documentaire

1 Les réseaux : de la technologie à la stratégie

La notion de réseau fait l'objet d'une littérature abondante, aussi bien en sciences de l'information et de la documentation qu'en philosophie, sociologie ou économie de l'entreprise. Ces divers angles d'approche en soulignent la richesse et la complexité.

1.1 Définitions et typologies des réseaux

1.1.1 Définitions

Étymologiquement, le mot *réseau* est le dérivé diminutif de *rets*, issu du latin *rete, is*, « filet ». Ainsi, le terme désigne en premier lieu un « *petit filet pour prendre des oiseaux ou du menu gibier* », avant que sa valeur diminutive ne s'estompe pour désigner à la fin du XVI^e siècle « *un ouvrage formant un filet à mailles plus ou moins larges* » (10, Rey). La technique, avec le travail des mailles, est donc présente dès l'origine dans la notion de réseau. Le lien entre la notion de réseau et celle de stratégie est démontré par Christian Marcon et Nicolas Moinet, dans leur ouvrage sur la *Stratégie – réseau*, par le biais de la mythologie grecque où la déesse Mètis, qui « *apparaît multiple, bigarrée, ondoyante* », incarne « *l'intelligence rusée, la prudence avisée* » (6, Marcon, Moinet, p.21).

Pour en revenir au monde contemporain, Jean Michel, dans son article intitulé « les réseaux : un mode de fonctionnement à définir, caractériser et évaluer », reprend les définitions du Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse (7, Michel):

« C'est d'abord et de façon assez large "un ensemble de lignes ou d'éléments qui communiquent ou s'entrecroisent de façon plus ou moins complexe ou régulière" (par exemple le réseau des ruelles d'une ville). Une deuxième définition met l'accent sur les lignes, liens ou relations entre des lieux: "ensemble des routes, des voies navigables, des lignes aériennes ou de chemin de fer qui relient les différentes régions d'un pays entre elles". Une troisième définition se focalise sur les points que l'on relie dans un réseau: "ensemble organisé dont les éléments, dépendants d'un centre, sont répartis en divers points" (comme par exemple le réseau des agences d'une banque). Autre définition enfin: le réseau peut être "l'ensemble de liens, d'attaches de tous ordres" (et l'on évoque ici le réseau d'habitudes ou d'intrigues). »

La présente étude, qui s'attache aux réseaux professionnels, et plus particulièrement aux réseaux documentaires, s'appuiera sur la troisième définition ; « ensemble organisé dont les éléments sont répartis en divers points », sans y intégrer cependant la notion de dépendance à un centre, diverses typologies étant possibles (cf *infra*).

Jean Michel poursuit sa réflexion en présentant les différents composants caractéristiques d'un réseau (7, Michel):

- *« des éléments de base ou noeuds du réseau (unités de base participant au réseau);*
- *des lignes, liens ou sillons entre les noeuds (ou encore des canaux d'échange);*
- *des flux, des échanges entre les noeuds et transitant par les liens (les transactions entre les unités du réseau);*
- *une allure générale ou morphologie du réseau, plus ou moins complexe;*
- *une appartenance à un "propriétaire" ou à une communauté ou un partage d'identité;*
- *un fonctionnement et un mode de management, plus ou moins conscient (une gestion et une régulation);*
- *une production propre, une finalité, une action commune;*
- *une plus ou moins grande visibilité ou transparence (opacité) du réseau. »*

Toutes ces caractéristiques se retrouvent dans les réseaux documentaires, qui peuvent mettre en place différents modes de collaboration (15, Michel, Sutter):

- Constituer un *« réseau de collecte de documents »*
- Partager la création, la gestion et l'alimentation d'un patrimoine (catalogues collectifs), ou d'un produit (bulletin bibliographique, base de données) documentaires communs
- S'identifier à un *« label commun »* par des *« agences locales autonomes mais qui travaillent selon des méthodes identiques ou qui offrent des prestations similaires auprès d'une clientèle de même nature »*

1.1.2 Typologies

Il est possible de distinguer plusieurs catégories de réseaux :

1.1.2.1 Typologie structurelle

Cette typologie est reprise du mémoire d'Emilie Andert, d'après Lopamudra Mahapatra (12, Andert)

1.1.2.1.1 Réseau centralisé

Un réseau centralisé est un réseau hiérarchique avec une unité centrale et des unités secondaires qui en dépendent. Les avantages d'une telle structure sont sans conteste une homogénéité des prises de décisions et des projets ainsi que l'aptitude à gérer et à suivre des projets lourds comme l'alimentation d'une base de données commune qui nécessite des normes d'écriture et des procédures de validation très strictes. Les inconvénients peuvent par contre consister en une certaine lourdeur administrative, une rigidité des relations régies par l'unité centrale (pas ou peu d'échanges entre les centres secondaires), ainsi qu'un frein à l'innovation de ses membres.

Un réseau centralisé peut être représenté par le schéma suivant (12, Andert)

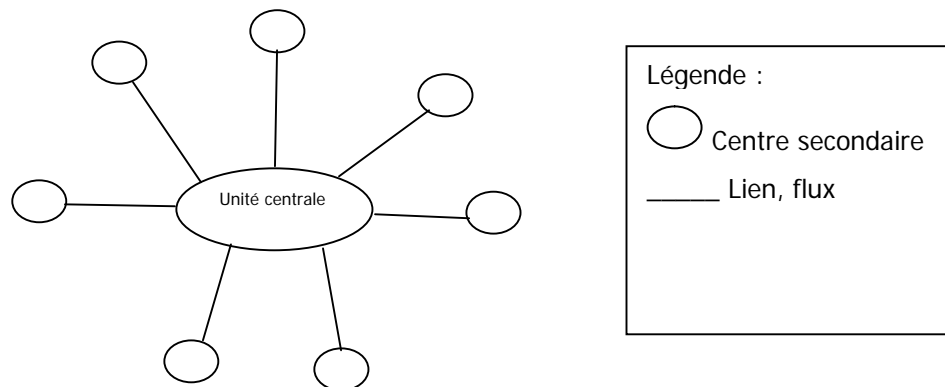


Figure 1 : réseau centralisé

1.1.2.1.2 Réseau décentralisé

Dans un réseau décentralisé, il n'y a plus de hiérarchie, toutes les unités sont au même niveau et peuvent échanger librement sans avoir à passer par une unité centrale. Avantages : transversalité et interactivité, pouvoir décisionnel égal de chaque membre. Inconvénients : risque de perte de lisibilité ou d'unité, difficulté d'adoption d'une stratégie commune...

Il peut être schématisé comme suit (12, Andert) :

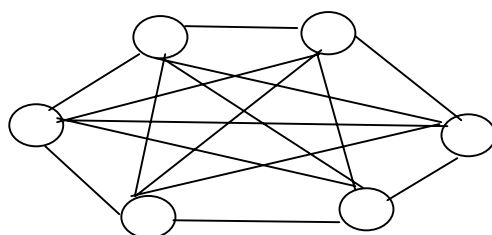


Figure 2 : réseau décentralisé

Ainsi, PIC-Vert (PICardie Votre Environnement en Réseau Thématique), réseau de centres documentaires sur l'environnement en Picardie², a une organisation décentralisée. Il regroupe 21 partenaires et l'animation du réseau s'effectue à tour de rôle tous les six mois, comme défini dans sa charte (26, PIC-Vert).

1.1.2.1.3 Réseau semi-centralisé

Au sein d'un réseau semi-centralisé, on observe la présence d'une unité centrale qui coordonne sans imposer, qui est « facilitatrice » des échanges entre les membres du réseau et avec des organismes extérieurs. Les inconvénients du réseau centralisé (lourdeur), comme ceux du réseau décentralisé (manque d'unité, de stratégie de réseau), sont ici gommés. Le risque étant pour la cellule coordinatrice une certaine difficulté à remplir son rôle, les autres membres pouvant se passer d'elle et fonctionner en réseau décentralisé.

² <http://www.pic-vert.org/>, (consulté le 10/08/2006).

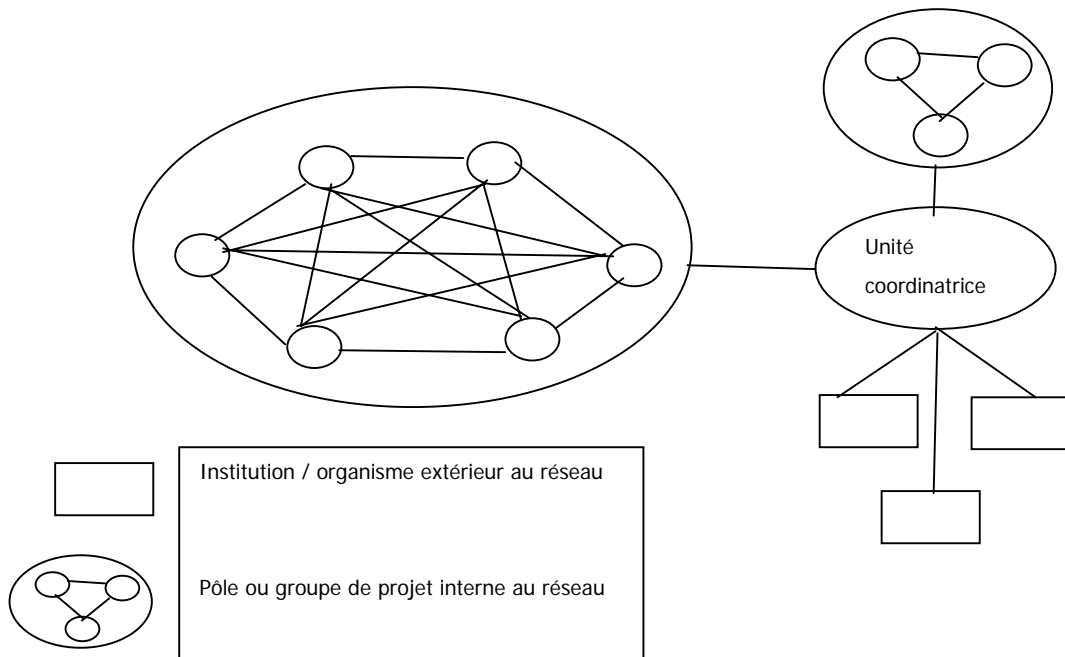


Figure 3 : schématisation d'un réseau semi-centralisé

1.1.2.2 Typologie fonctionnelle

1.1.2.2.1 Réseau intra-entreprise / profession

On peut citer les différents ordres de métiers comme l'ordre des architectes, ou encore la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

1.1.2.2.2 Réseau inter-entreprises / professions

A l'inverse, ce type de réseau regroupe différentes professions associées autour d'un même objectif.

1.1.2.3 Typologie d'objectifs

Cette typologie est établie d'après Guy Le Boterf, dans son ouvrage *Travailler en réseau* qui propose quatre types de réseaux « sur la base de leur mission principale et non exclusive ». Pour l'auteur en effet, « un réseau se construit autour d'une mission prédominante qui oriente largement son organisation, son mode de fonctionnement et les caractéristiques des acteurs qui y adhèrent et y coopèrent » (4, Le Boterf, p. 29).

1.1.2.3.1 Les réseaux de support d'un acteur individuel ou collectif

Leur finalité est individuelle ; ils fournissent à un acteur les ressources « *dont il a besoin pour agir mais ne possède pas naturellement* » (4, Le Boterf, p.32). On peut penser ici à des réseaux au service d'une administration.

1.1.2.3.2 Les réseaux d'action collective

Leur finalité est collective ; « *ces réseaux sont orientés par rapport à des résultats attendus par un collectif* ». Ils sont « *au service d'une mission collective et non plus d'un professionnel* ». « *La durée de ces réseaux correspond à celle de leur mission* » (4, Le Boterf, p. 35). Par exemple les réseaux mis en place pour l'alimentation d'une base de données commune.

1.1.2.3.3 Les réseaux de partage et de capitalisation des pratiques

Leur finalité est également collective ; ils ont pour mission de « *faire progresser les pratiques de chacun à partir de leur partage et de la création d'un savoir commun. Ils visent une valeur ajoutée tant au niveau collectif d'une organisation qu'au niveau des individus participant à ce travail de mutualisation* » (4, Le Boterf, p. 45).

Guy Le Boterf donne ici l'exemple des réseaux Urban I et II, « *créés à l'initiative de la Commission européenne, qui développent des échanges de bonnes pratiques et de capitalisation des connaissances sur les politiques de la ville en Europe. Des réseaux thématiques sont encouragés. Ils portent sur des thèmes variés : exclusion sociale, régénération du tissu urbain, insertion par l'emploi, transports et environnement... Chaque réseau doit compter au minimum cinq villes provenant d'au moins trois pays différents. L'une d'elle jouera le rôle de pilote de réseau.* »

1.1.2.3.4 Les réseaux d'appui et d'apprentissage mutuels

Leur finalité est individuelle, mais avec un sens du collectif afin de « *rendre possible l'enrichissement des uns par les autres (...), faisant en sorte que chacun des membres soit à la fois apporteur et offreur.* » (4, Le Boterf, p. 51).

1.1.2.4 Typologie thématique

1.1.2.4.1 Réseau sectoriel

Le regroupement en réseau s'effectue autour d'un même domaine, secteur d'activités : Archirès, @archi.fr...

1.1.2.4.2 Réseau pluri-disciplinaire / transversal

Le réseau traite de différents domaines, comme biblio@sésame où différentes bibliothèques généralistes s'associent pour mettre en place un service de réponses à distance (Bibliothèque publique d'information, médiathèque de Troyes...)

1.1.2.5 Typologie géographique / territoriale

Les réseaux territoriaux s'adressent aux ressortissants ou aux usagers d'une zone géographique délimitée. Ce type de réseau prend en compte et s'adapte aux particularités ainsi qu'aux problématiques d'un territoire donné.

1.1.2.5.1 Réseau local

Les communautés urbaines par exemple

1.1.2.5.2 Réseau départemental

RÉVOdoc : Réseau documentaire du Val d'Oise, regroupe Bibliothèques et centres de documentation du Département par le biais d'un portail qui donne accès aux catalogues de leurs fonds respectifs³.

1.1.2.5.3 Réseau régional

Vivacités IdF, réseau d'éducation à l'environnement urbain en Ile-de-France.

1.1.2.5.4 Réseau national

Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire (Vpah), réseau de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), Ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

1.1.2.5.5 Réseau international

L'association Urbandata, créée en 1995 pour faciliter les échanges internationaux et la diffusion de l'information sur les thèmes de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, est un modèle de réseau international. Sa base Urbadoc rassemble les banques de données spécialisées de cinq pays européens (France : Urbamet ; Royaume-Uni : Acompline et Urbaline ; Italie : Docet, Bibliodata, CNBA ; Allemagne : Orlis ; Espagne : Urbaterr).

Il est important de préciser ici que ces différentes typologies sont théoriques et que, la plupart du temps, elles s'additionnent : un réseau peut être à la fois international, centralisé et d'action collective par exemple. Par ailleurs, les frontières peuvent parfois être floues entre « réseau centralisé » et « réseau semi-centralisé », ou le réseau peut ne pas avoir un objectif clairement défini... Mais quel que soit son type, un réseau ne peut fonctionner sans des outils appropriés.

1.2 Le réseau : une existence fondée sur la technologie

Technologie et réseau ont toujours été liés, on l'a vu avec l'étymologie du mot, puis avec ses diverses applications concrètes : réseau de chemin de fer, réseau hydraulique, réseau

³ <http://bibliotheques.valdoise.fr/>, (consulté le 23/09/2006)

informatique... Il n'est qu'à penser à Internet, le réseau des réseaux, pour se rendre compte que c'est grâce à l'apparition d'une technologie qu'un réseau peut exister.

Les réseaux professionnels n'échappent pas à cette règle et bien souvent, le réseau est rendu possible par la mise en place d'outils appropriés. La technologie accompagne ainsi les protocoles de travail du réseau.

1.2.1 Outils de mutualisation

Ils permettent la mise en commun de documents de travail ; ce sont des outils de partage. FTP (*File Transfer Protocol*), bases de données, agendas partagés (Groupware) ; portail / espace projet / bureau virtuel. Outils de collaboration en temps réel (*instant messaging, web conferencing...*). En facilitant le travail de chacun, la mutualisation permet la qualité de travail de l'ensemble du réseau.

1.2.2 Outils de production

Ce sont les plateformes collaboratives (collaboration en temps réel, publication collaborative...), Wiki (outil de publication collaborative: « *système de gestion de contenu de site web qui rend les pages librement modifiables par tous les visiteurs autorisés* » (40, ADBS)), CMS (*Collaborative Management System* : logiciel de travail collaboratif). De tels outils rendent possible une réduction des délais et des coûts de réalisation, ainsi qu'une meilleure coordination des équipes.

1.2.3 Outils de communication

Les Intranet, Extranet (gestion de contenus), listes de diffusion sont les principaux outils de communication. Ils servent à tenir chacun des membres du réseau informé de son actualité, de l'avancement des projets... afin que tous se sentent impliqués. « *Dans le domaine du travail collaboratif, la communication vise l'ajustement mutuel entre les personnes et soutient les mécanismes de coopération et de coordination au sein d'un groupe de travail.* » (42, Levan). Ils peuvent être synchrones (*web conferencing*) ou asynchrones (listes de diffusion...)

Tous ces outils confèrent au réseau des moyens de coordination. Or, la coordination permet à ses membres de s'identifier au réseau, et aux acteurs extérieurs de l'identifier en tant que

tel. La technologie, outils de travail collaboratif en tête, garantit ainsi l'efficacité du réseau. Cependant, mieux vaut se garder de l'illusion technologique et, sans aller jusqu' à affirmer, avec Pierre Musso (8, Musso), que le réseau est une formation artificielle, force est de constater que les outils ne sont rien sans une utilisation réfléchie relevant d'une démarche stratégique.

1.3 Le réseau : une organisation stratégique

Il semble difficile aujourd'hui de travailler en réseau sans stratégie : stratégie pour définir un champ d'action (cf. typologies *supra*), stratégie pour amener les personnes à travailler ensemble, à collaborer et pour développer une véritable culture de réseau.

Un réseau professionnel est en effet avant tout un regroupement d'acteurs : prendre en compte le facteur humain est primordial pour un bon fonctionnement du réseau. Pour cela, il est nécessaire d'établir une conscience de groupe, une adhésion aux objectifs du réseau et une volonté de partager ainsi que de transmettre l'information.

1.3.1 Relations entre les membres du réseau

Sans oublier la complexité des relations psychologiques entre les individus, la stratégie peut être employée pour une large part dans le maintien de l'équilibre des relations entre les membres du réseau :

« La qualité et l'intensité des relations entre les membres du réseau dépendent pour une large part du climat de confiance et de réciprocité qui y règne. La dégradation d'un tel climat entraîne quasi automatiquement le déclin, voire la disparition du travail en réseau. » (4, Le Boterf, p. 5).

1.3.2 L'identification au réseau

Elle relève de la conscience de groupe, c'est-à-dire *« l'identification, la connaissance et la compréhension de l'activité des autres, à partir des signaux qu'ils émettent dans le cadre de l'activité de chacun. Cette conscience de groupe constitue un contexte qui permet de vérifier qu'une contribution individuelle s'insère bien dans l'activité collaborative du groupe. »* (42, Levan). Mais l'identification dépend aussi de l'adhésion au propos (missions, objectifs, orientations...) du réseau.

1.3.3 Le partage de l'information et la capitalisation collective des connaissances

Développer une culture de partage est essentiel en réseau, mais c'est aussi sans doute ce qui peut rencontrer le plus d'obstacles:

« Freins à l'utilisation efficace de l'information

- *obstacle de la division du travail : le recueil et la diffusion d'information se heurtent souvent à une organisation trop cloisonnée. Les compétences individuelles parviennent difficilement à prendre une dimension collective. De plus on observe une paresse à se renseigner, à s'informer, à apprendre des autres ;*

- *obstacle de non-mesurabilité : il est rarement possible de mesurer ou même d'identifier les effets négatifs d'un manque d'information ;*

- *obstacle-bruit : on est habitué à ce que l'information utile soit noyée dans la masse de l'information environnante. La tendance naturelle est donc de baisser les bras ou de s'informer très superficiellement.*

Freins à la capitalisation collective des connaissances

- *obstacle-temps : transmettre et partager ses résultats dans l'entreprise est une activité jugée délicate et secondaire. On se déclare pour, mais quand il faut passer à l'acte, il y a toujours plus urgent. On se plaint dans le même temps d'être incapable de tirer profit des expériences antérieures. Beaucoup rechignent à partager leur expérience, par exemple en remplissant des fiches d'intervention ou des formulaires électroniques, car cela demande du temps et constitue une contrainte supplémentaire ;*

- *obstacle-pouvoir : les intérêts et les objectifs de chaque personne, de chaque entité sont nombreux, différents, peu coordonnés. Certains conservent avec soin l'information de peur de perdre du pouvoir ;*

- *obstacle-épistémologique : on sait mal identifier dans son expérience ce qui peut se valoriser ou être utile à d'autres. »*

(Typologie de Jean-François Ballay, 43, Observatoire des NTIC)

Une anecdote extrême, rapportée dans Archimag⁴, illustre les difficultés de circulation de l'information : « (...) l'absence de partage de l'information avait été fatale à la navette spatiale Challenger. Des ingénieurs de la NASA avaient en effet détecté des failles au niveau des tuiles qui recouvrent le fuselage du véhicule spatial et qui, en se détachant, risquaient de heurter les réservoirs de l'appareil. A huit reprises, ils lancèrent des avertissements qui ne parvinrent jamais à la personne compétente. Le 28 janvier 1986, Challenger explosa après

⁴ TEXIER Bruno. Gestion des connaissances : son efficacité gagne à être connue. Archimag, juillet-août 2006, n°196, p. 20-21. ISSN 0769-0975

73 secondes de vol. Ce drame illustre la nécessité pour une entreprise de valoriser et de partager son savoir-faire. ».

1.4 Le phénomène des « réseaux sociaux » : quel(s) usage(s) pour les réseaux documentaires ?

Il m'a semblé important de terminer cette présentation des réseaux par l'évocation du phénomène émergent que sont les réseaux sociaux. Ils dépendent en effet à la fois du développement des NTIC, et d'une culture de partage. Cependant, n'étant pas l'objet principal de mon étude, je me contenterai d'aborder dans les grandes lignes ce sujet qui mériterait un bien plus ample développement.

1.4.1 Présentation

Les réseaux sociaux sont nés des outils du web 2.0, « web utilisé comme plate-forme hébergeant les applications et les données » (28, Bernard, Chautemps, Galaup), et où les internautes créent, gèrent et partagent leurs contenus, que ce soit des signets (*del.icio.us*), des flux RSS (*bloglines*), des documents PDF (*Yummy!*) des photos (*Flick'r*), des vidéos (*YouTube, Dailymotion...*), etc. Ces contenus sont indexés à l'aide de « tags », mots-clés choisis librement par l'utilisateur, dont la mise en commun est appelée « folksonomie ».

« Une folksonomie est un néologisme désignant un système de classification collaborative décentralisée spontanée. (...). Le terme folksonomie est une adaptation française de l'anglais folksonomy, combinaison des mot folk (le peuple, les gens) et de taxonomy (la taxinomie). Certains auteurs utilisent alternativement les termes potonomie ou peuplonomie. (...)

L'intérêt des folksonomies est lié à l'effet communautaire : pour une ressource donnée sa classification est l'union des classifications de cette ressource par les différents contributeurs. Ainsi, partant d'une ressource, et suivant de proche en proche les terminologies des autres contributeurs il est possible d'explorer et de découvrir des ressources connexes. »⁵

Les contenus sont accessibles à tous dans une logique collaborative de partage. Des communautés se sont ainsi créées, notamment via les blogs spécialisés qui fonctionnent beaucoup par citations et référence à d'autres blogs. On parle ainsi d'EntreNet. De nombreux blogs sont consacrés à la documentation ou la bibliothéconomie et s'interrogent sur une exploitation professionnelle de ce mouvement, c'est-à-dire son utilisation stratégique.

⁵ Wikipédia. Folksonomie. < <http://fr.wikipedia.org/wiki/Folksonomie>> (consulté le 27/07/2006).

1.4.2 Quelques exemples d'application

On observe déjà certaines applications professionnelles, particulièrement dans le milieu universitaire (les exemples qui suivent sont loin de représenter une liste exhaustive) :

- Mutualisation de bibliographies : sur *CiteUlike*, créé afin d' « aider les chercheurs à partager, stocker et organiser les publications qu'ils lisent », création du groupe « DocSi », « Science of Documentation, University of Tromsø, Norway », avec une page des récents articles postés par les membres du groupe et sa liste de tags. On remarque également le groupe « Librarians », « A group for academic/university/college librarians ».
- Mutualisation de favoris / signets : sur *del.icio.us*, la bibliothèque de la Sorbonne s'est créé un identifiant : <http://del.icio.us/biblioparis4>, avec plus de 1400 liens au 27 août 2006.
- Mutualisation d'expériences : *Bibliopédia* est un outil collaboratif (Wiki) consacré au partage d'expériences et de ressources en bibliothèques et centres de documentation.

Il existe toutes sortes de réseaux, avec des organisations et des modes de fonctionnement très divers. Mais la vie d'un réseau dépend de ses acteurs, c'est-à-dire des unités qui le composent.

2 L'unité documentaire dans le réseau

Contrairement au réseau en général, le positionnement d'une unité documentaire et ses stratégies dans et face au réseau sont peu traités. Or, il semble important, à la création d'un centre de documentation, de trouver un équilibre entre son ambition documentaire propre et les objectifs du réseau auquel il appartient, de trouver sa place dans le réseau.

2.1 Composantes de l'identité documentaire

Définir la notion d'identité documentaire n'est pas aussi aisé que définir la notion de réseau. Ce que j'entends par « identité documentaire » est ce qui confère au centre de documentation une lisibilité et une visibilité par rapport aux autres centres de ressources, sa spécialisation, « sa niche » (ex. la BILIPO, bibliothèque des littératures policières, pour les bibliothèques municipales de la Ville de Paris). En d'autres termes, l'identité documentaire d'une structure est comprise ici comme l'orientation donnée à son fonds ainsi que les services et produits documentaires proposés. Cette étude se place dans l'optique « utilisateur », et non par rapport à l'identité professionnelle des documentalistes, vaste question qui sort de son cadre.

2.1.1 Missions et objectifs

Les missions d'un centre de documentation sont, avec les objectifs qu'il veut atteindre, la première composante de son identité.

2.1.2 Politique documentaire

Pour Bertrand Calenge (30, Calenge), la notion de politique documentaire est liée à celle de collection : développement et orientation du fonds physique, plan de classement, critères d'acquisition et de désherbage... Toutes ces pratiques doivent être clairement fixées par le centre de documentation afin de fonctionner correctement. Mais les problématiques de numérisation des documents ainsi que d'offres documentaires font également partie de la politique documentaire à déterminer et contribuent à la constitution de l'identité documentaire du centre.

2.1.3 Stratégie marketing

De plus en plus, les centres de documentation adoptent une démarche marketing, c'est-à-dire le « centrage (ou le recentrage) sur l'utilisateur » (34, Muet, Salaün, p. 7), une orientation utilisateur qui apporte bien souvent un éclairage sur le positionnement à adopter et renforce par là même l'identité d'un centre de ressources.

2.1.4 Appartenance à un / des réseau(x)

Enfin, l'appartenance à un ou plusieurs réseaux, qu'ils soient formels ou informels, est également constitutive de l'identité d'un centre de ressources, en l'enrichissant et en le valorisant, comme les unités faisant partie des « pôles associés » de la Bibliothèque nationale de France par exemple.

2.2 Le rapport au réseau

Tous les membres n'ont pas le même rapport au réseau auquel ils appartiennent : on peut constater une différence de perception du réseau et d'investissement dans celui-ci selon qu'il est considéré comme un atout ou comme une charge supplémentaire de travail.

2.2.1 Indépendance

Une cellule peut avoir une identité suffisamment affirmée par elle-même et considérer l'appartenance au réseau comme secondaire. Les réseaux formés autour de l'alimentation d'une base de données commune ne sont par exemple qu'un outil de facilitation du travail documentaire, et n'interviennent en rien dans les politiques documentaires globales de leurs membres.

2.2.2 Identification

A contrario, lorsqu'un réseau est un réseau d'objectifs, une unité peut s'y identifier et se fixer des objectifs similaires. Le réseau devient alors un modèle.

2.2.3 « Concurrence » avec les autres unités du réseau

Il peut se créer un phénomène d'émulation sur les membres du réseau. Celui-ci a alors un rôle de moteur sur chacun de ses participants.

2.3 Quel(s) rôle(s) pour une unité en réseau ?

Il est possible d'observer plusieurs types d'orientations d'une cellule au sein d'un réseau.

2.3.1 Typologie de positionnements

A partir de l'analyse d'Emmanuel Lazega (4, Le Boterf), il est possible d'observer différents positionnements d'une cellule (d'un « acteur ») dans un réseau :

2.3.1.1 Centralité

L'unité est centrale dans ses liens avec les autres acteurs du réseau. Cela peut se traduire de diverses sortes : coordinatrice, centralité logistique (mise à disposition de ses locaux ou même de personnel pour des missions ponctuelles), en terme de production de travail

collaboratif... Ex. : le centre de documentation de l'agence d'urbanisme de Lyon qui coordonne (avec Brest) le club documentation du réseau FNAU (Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme).

Ce positionnement central rejoint la typologie d'influences (cf. *supra*).

2.3.1.2 Prestige ou « popularité »

« *l'acteur est plus ou moins sollicité par les autres membres du réseau* » (4, Le Boterf, p. 4).

Cette position s'acquiert par son dynamisme, la qualité de ses productions, son activité au sein du réseau (projets, propositions)... Ex. : L'École d'Architecture de Grenoble pour le réseau Archirès, qui est le premier producteur en termes de versement de notices bibliographiques dans la base.

2.3.1.3 Autonomie

« *l'acteur possède la capacité de substituer une relation à une autre en ayant à sa disposition une ou plusieurs alternatives* » (4, Le Boterf, p. 4).

2.3.1.4 Pouvoir

« *l'acteur a la capacité plus ou moins forte de contrôler les ressources des autres, leur allocation et leur circulation* » (4, Le Boterf, p. 5). Ce cas de figure se rencontre dans un réseau centralisé très hiérarchique.

Ces différents positionnements sont fluctuants et une unité documentaire peut tour à tour adopter chacun d'eux. Afin d'avancer dans la réflexion, il semble intéressant d'y ajouter un cinquième positionnement, celui de la complémentarité : notamment dans les réseaux thématiques, où une unité peut être spécialisée dans un secteur très précis que les autres membres ne traitent pas, mais qui fait partie de la problématique générale du réseau.

2.3.2 Typologie d'influences

D'après Christian Marcon et Nicolas Moinet (5), l'influence de l'unité sur les autres membres, et donc sur le réseau, est primordiale. Pour avoir de l'influence, une unité doit avoir une position centrale. Ils distinguent ainsi trois approches de la centralité.

2.3.2.1 Centralité de degré

Elle mesure la centralité d'une cellule par son nombre de liens avec les autres membres du réseau : plus elle a de liens directs avec les autres acteurs, plus elle est centrale. Dans l'étoile des relations représentée ci-dessous, la cellule « A » est ainsi la cellule centrale.

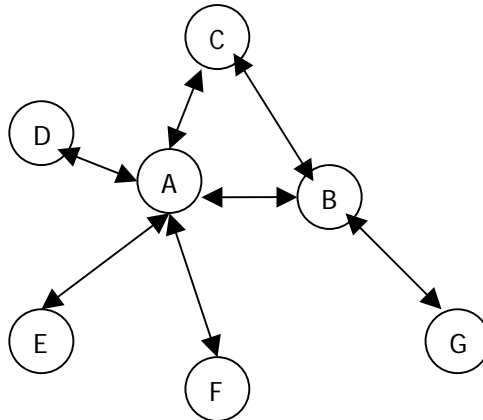


Figure 4 : schématisation de la centralité de degré

« En terme de stratégie réseau, une forte centralité de degré prédispose l'acteur à des fonctions de coordination, renforce sa liberté d'action, sa capacité d'influence et lui permet une économie d'énergie dans la concentration des forces du réseau au service d'un projet. A contrario, cette même centralité expose et fragilise l'acteur » (5, Marcon, Moinet, p.120-121).

2.3.2.2 Centralité de proximité

« Plus le nombre de connexions nécessaires pour joindre l'ensemble du réseau est faible, plus l'individu est dit central » (5, Marcon, Moinet, p.121). Comme les deux auteurs le soulignent eux-mêmes, avec les outils de communication à disposition des réseaux, tels que les listes de diffusion (cf. *supra*), cette approche perd de sa pertinence.

2.3.2.3 Centralité d'intermédiation

Pour la définir, les auteurs s'appuient sur la théorie de Linton Freeman qui « considère (...) qu'un acteur est d'autant plus central qu'il constitue un intermédiaire indispensable pour la connexion des autres membres du réseau. Peu importe le nombre de ses connexions, sa centralité réside dans sa capacité à opérer une interface rare et utile. » (5, Marcon, Moinet, p.122).

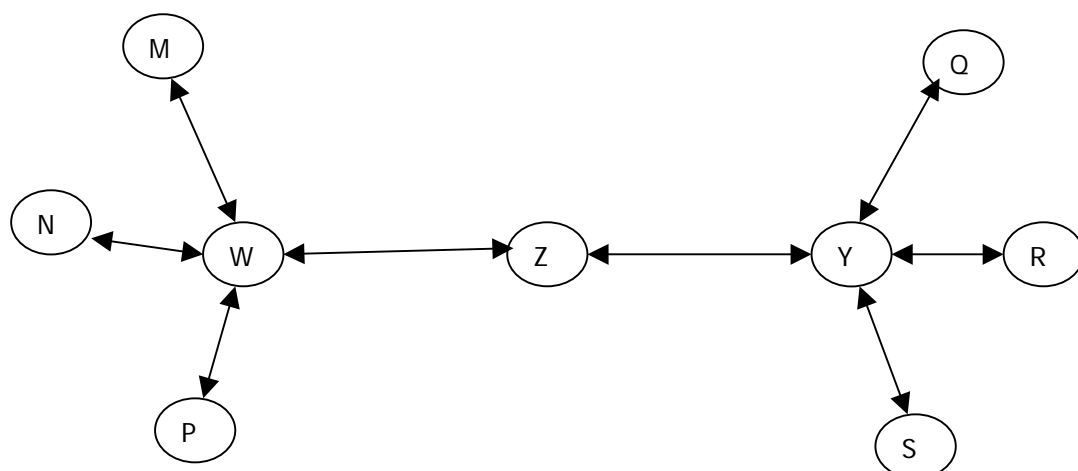


Figure 5 : schématisation de la centralité d'intermédiation

Sans « Z », les réseaux de « Y » et de « W » n'ont plus de connexion, « Z » devient ainsi indispensable au réseau global.

2.4 Le réseau au service de l'unité

Le réseau peut également avoir des avantages qui servent la politique documentaire de l'unité.

2.4.1 Moyen de valorisation

Le réseau peut être un moyen de valorisation pour l'unité qui en fait partie, soit parce qu'il fonctionne par « label » comme le réseau des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) et qu'en faire partie est une distinction ; soit parce qu'en mettant en valeur ses actions, il contribue à une plus grande visibilité de la cellule, visibilité que cette dernière n'aurait pas forcément en dehors du réseau.

Un bon exemple est celui de RIVE, Réseau d'Information et de Valorisation de l'Environnement, qui regroupe des centres d'information de la région Nord - Pas de Calais spécialisés sur l'environnement. Son portail RIVEDOC⁶ permet de localiser plus facilement un

⁶ <http://www.rivedoc.org/>, (consulté le 10/08/2006).

centre de ressources sur l'environnement dans le Nord – Pas de Calais et constitue un moyen de visibilité supplémentaire pour ces derniers.

2.4.2 Moyen de communication

En lui facilitant les contacts avec d'autres institutions, le réseau est une aide à la réalisation de projets ou à l'obtention de subventions : faire partie d'un réseau peut donner une légitimité à une unité pour s'adresser à d'autres structures sur la mise en œuvre d'un projet.

2.4.3 Moyen de pression

Le réseau est une force pour l'unité documentaire qui a plus de poids avec son réseau que toute seule, il peut servir de moyen de pression. Ainsi, COUPERIN (Consortium Universitaire de Périodiques Numériques) s'est formé à l'origine autour de la négociation au meilleur prix des conditions de vente des périodiques électroniques pour un groupe donné de Services Communs de Documentation d'universités.

2.4.4 Moyen d'économies

Enfin, le réseau représente un gain de temps et de moyens, notamment pour les actions collectives comme l'alimentation d'une base de données, qui ne peut être que bénéfique aux petites structures.

Ces différentes questions autour du réseau et de l'identité documentaire se posent pour le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE 75) et son nouveau centre de documentation qui va devoir trouver sa place et fonctionner en réseau.

Deuxième partie : Le CAUE 75 et ses réseaux

Les deuxième et troisième parties du présent mémoire s'appuient sur la méthodologie des entretiens semi-directifs dont les guides figurent en annexe. Ce sont en effet les entretiens qui m'ont apporté les éléments de compréhension et d'analyse du CAUE 75 ainsi que de son environnement. L'observation et les recherches documentaires ont complété cette démarche.

J'ai procédé à trois types d'entretiens avec divers objets : la connaissance du système d'information personnel pour l'équipe du CAUE de Paris ; la gestion d'un centre de documentation pour les documentalistes ; et le fonctionnement en réseau. En février, puis durant les mois d'été, j'ai rencontré une quinzaine d'interlocuteurs : les documentalistes de l'Union régionale des CAUE d'Ile-de-France (URCAUE-IDF), la chargée de communication de la Fédération nationale des CAUE, ainsi que des documentalistes du Pavillon de l'Arsenal, de l'APUR, une bibliothécaire de la biblio-ludothèque Paris-Nature et des représentants des réseaux Archirès, Urbamet et Territoires Environnement Emplois (TEE). Je n'ai bien sûr pas pu rencontrer tous les acteurs présents dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, mais un petit échantillon permet de se faire une idée de l'existant et des possibilités de positionnement pour le CAUE de Paris.

Ces entretiens ont été menés avec des optiques différentes : en février, je m'intéressais essentiellement à la mise en place d'un centre de documentation et à son fonctionnement. A partir de juillet, j'ai réorienté le contenu de ces rencontres autour de la problématique du réseau.

1 Présentation du CAUE 75

1.1 Fonctionnement

Association de service public instituée par loi sur l'architecture de 1977 (Cf. *infra*), le CAUE 75 est une structure en perpétuelle évolution, aussi bien en terme de projets que de personnel.

1.1.1 Mise en place

Le CAUE de Paris a été créé le 27 octobre 1981. Après une première période d'activités (actions pédagogiques, conseil, expositions, publications), il a été mis en sommeil avant d'être redynamisé par une nouvelle équipe en 2001. Cette intensification des activités est le résultat d'une volonté politique, ce qui pose la question de son avenir en cas de changement électoral.

1.1.2 L'Équipe actuelle

L'équipe actuelle s'est formée progressivement : l'assistante de gestion a rejoint la directrice adjointe et la chargée des actions pédagogiques en 2003, les conseillers info-énergie sont, quant à eux, arrivés en novembre 2004.

Il n'existe pas d'organigramme établi, j'ai donc proposé et fait valider un organigramme représentant le CAUE dans son fonctionnement, tel que je l'avais vécu, en simplifiant les imbrications avec d'autres organismes extérieurs (voir page suivante) :

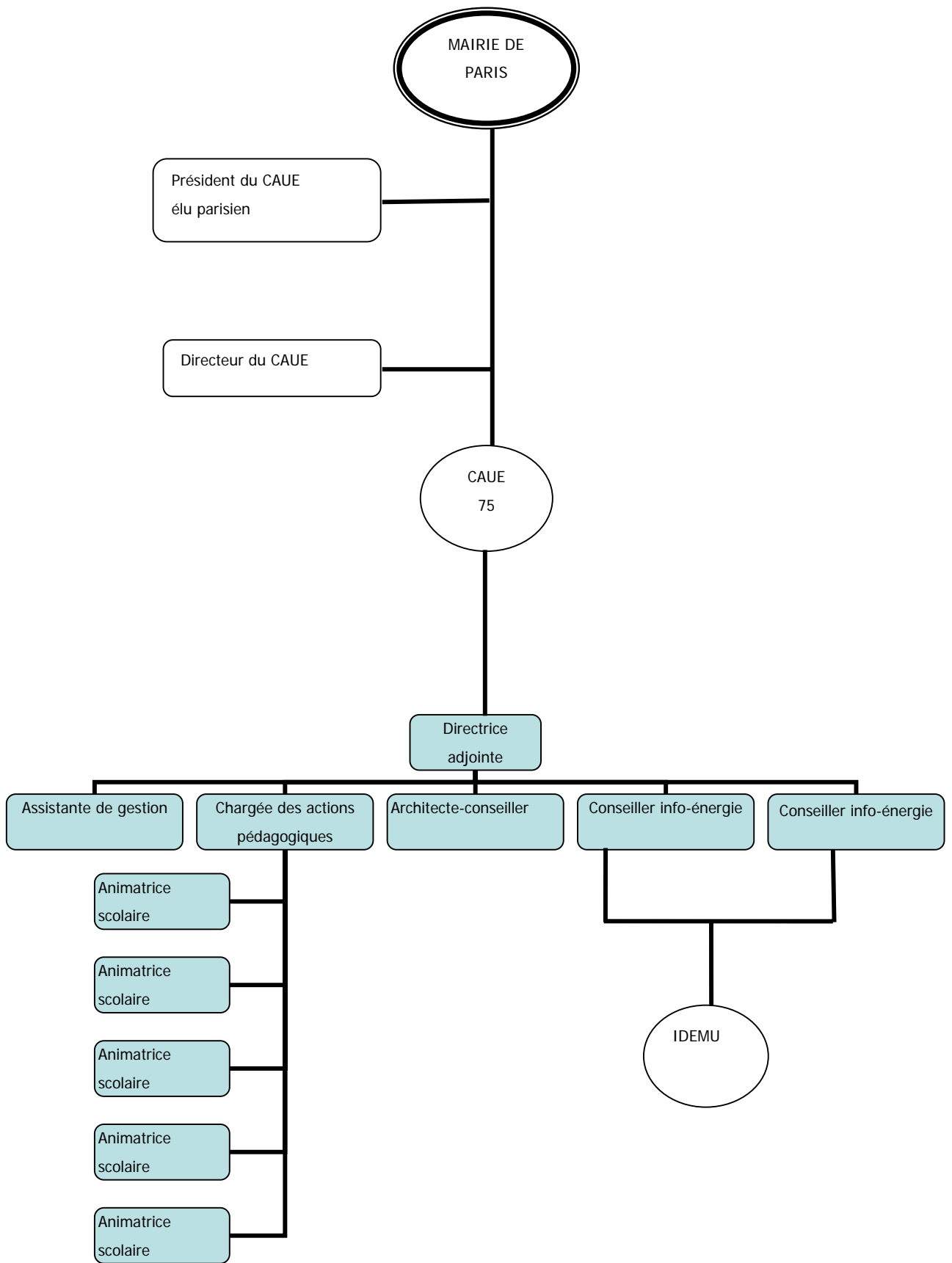


Figure 6 : Organigramme du CAUE 75 (arrêté en février 2006.)

Dans les faits, seules la directrice adjointe et son équipe sont présentes quotidiennement dans les locaux du CAUE. Le directeur s'y rend selon les besoins, environ une fois par quinzaine, afin de signer les documents importants. L'architecte-conseiller est présent deux après-midi par mois pour assurer des permanences auprès des particuliers. Il possède par ailleurs sa propre agence d'architecture à l'extérieur. La chargée des actions pédagogiques est à temps partiel et coordonne cinq animatrices pour les interventions dans les écoles. Ces animatrices sont des stagiaires à temps partiel, étudiantes en architecture pour la majorité (parfois en urbanisme ou paysage), toutes en dernière année et en convention de stage d'une année (scolaire) avec le CAUE, qui recrute donc de nouvelles animatrices chaque année.

Il n'y a ainsi que quatre temps plein, dont les deux conseillers info-énergie, lesquels ont un statut particulier puisqu'ils sont employés par l'IDEMU (Institut de l'écologie en milieu urbain) et exercent au CAUE 75.

1.1.3 Financement

L'ensemble des CAUE est financé par une taxe perçue sur les permis de construire délivrés, la TDCAUE (Taxe départementale des CAUE), à l'exception du CAUE de Paris qui est subventionné par le département et qui possède de ce fait une indépendance plus limitée que celle des ses confrères. Le CAUE de la capitale dispose également, d'après mes observations, de moyens plus limités que ses voisins d'Ile-de-France, que ce soit en terme de personnel (cinq permanents contre une douzaine en moyenne ailleurs) ou de bureaux (les locaux sont plus spacieux et plus fonctionnels dans les autres CAUE, comme ceux que j'ai eu l'occasion de visiter en Ile-de-France).

1.2 Missions

Comme l'ensemble des CAUE, le CAUE de Paris a été créé dans le but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement en informant, en conseillant et en sensibilisant le public à ces thématiques.

1.2.1 Le conseil aux particuliers

Le CAUE 75 a pour vocation de renseigner en priorité les usagers parisiens, et fournit aux personnes qui désirent construire les orientations propres à assurer la bonne insertion des constructions dans le site environnant, sans toutefois être habilité à conduire la maîtrise d'oeuvre. Pour mener cette mission à bien, un architecte-conseiller et des conseillers info-énergie accueillent le public sur rendez-vous.

1.2.2 La formation des acteurs du cadre de vie

Le CAUE 75 est également à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. C'est dans une telle optique de travail avec les acteurs du cadre de vie qu'il a mis en place un programme de formation des élus parisiens avec l'organisation de séminaires sur la Haute qualité Environnementale, la qualité architecturale, les formes urbaines..., et de voyages d'études sur ces mêmes thématiques (aux Pays-Bas : « densité et formes urbaines », à Barcelone : « infrastructures et espaces publics » ...).

1.2.3 La sensibilisation auprès des scolaires

Son rôle de sensibilisation se traduit aussi par des interventions dans des établissements scolaires, en partenariat avec les enseignants. Sur six séances de trois heures, les élèves des écoles primaires principalement, et des centres de loisirs, sont initiés aux problématiques de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. De plus, en partenariat avec l'Union Régionale des CAUE et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) d'Ile-de-France, le CAUE 75 propose chaque année aux scolaires de découvrir le patrimoine francilien la veille des journées du patrimoine à travers la manifestation « Les enfants du Patrimoine ».

Promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement passe également par des actions plus « visibles » comme l'organisation de concours d'idées destiné aux étudiants des écoles d'architecture, d'urbanisme, de paysage, d'ingénieur, d'environnement, de design et d'art, afin d'encourager chez les futurs professionnels de la ville une réflexion autour des problématiques traitées par le CAUE. Ou encore par l'accueil d'expositions telle que « ± Dense », conçue et réalisée par le CAUE 92 dans le but de contribuer au débat sur la forme de la ville.

1.3 Documentation

L'objet de mon stage a été la mise en place d'un centre de documentation au CAUE 75. En effet, la documentation était éparpillée dans les locaux sans véritable organisation et le personnel ne connaissait du fonds que les documents dont il avait demandé l'acquisition.

1.3.1 Fonds documentaire

C'est un petit fonds avec de nombreux documents différents (types et supports) et une majorité d'ouvrages datés (années 1980-1990) :

- Monographies (5 à 600)

- Périodiques (15 – 20 abonnements + autant de gratuits)
- Dossiers documentaires thématiques (une vingtaine)
- Cartes, plans (environ 50)
- Brochures, plaquettes (environ 150)
- CD ROM, DVD (une soixantaine)
- VHS (24)
- Diapositives, photographies (papier et numérique)
- Documents numérisés (articles)

Environ mille documents constituent le fonds, avec un accroissement annuel d'une quarantaine d'ouvrages.

1.3.2 Outils

Avant la mise en place du centre de documentation, il existait déjà un certain nombre d'outils documentaires :

- Thésaurus des CAUE
- Listes Excel des dossiers documentaires, des périodiques
- Site Internet avec dossiers en ligne
- Numérisation en cours des articles du Moniteur

Avec la création du centre de ressources :

- Plan de classement adapté du thésaurus des CAUE
- Catalogue du fonds et OPAC avec le logiciel PMB
- Liste de favoris (« bookmarks ») sur un compte del.icio.us (cf. *supra*, les réseaux sociaux)

1.3.3 Moyens

Il n'y a pas de documentaliste au CAUE 75, c'est l'assistante de gestion qui se charge des fonctions documentaires en plus de son travail quotidien : dossiers documentaires, sélection d'articles de périodiques pertinents, gestion du budget des acquisitions, *etc.* Par ailleurs, le fonds documentaire a son budget propre, autour de 2000 € annuels.

Le CAUE 75 est une petite structure, mais elle s'inscrit dans plusieurs réseaux dont le principal est celui des CAUE.

2 Le réseau des CAUE : une problématique territoriale

La création des CAUE est liée à une volonté politique :

« Dans les années 1970, des voix de plus en plus nombreuses dénonçaient la banalisation grandissante de l'architecture provoquant la perte d'identité des territoires. Face à ces préoccupations, les pouvoirs publics ont privilégié le parti éducatif et culturel par rapport à la tendance réglementaire et coercitive.

C'est de ce choix politique fort que sont nés les CAUE. Organismes départementaux créés par la loi sur l'architecture de 1977, "en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement" ».⁷

En effet, l'article 6, modifié par la loi du 29 décembre 1981, article 1, stipule :

« Il est créé, dans chaque département, un organisme de "conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement", sous la forme d'une association dont les statuts types sont approuvés par décret en Conseil d'Etat ; ces statuts définissent les conditions dans lesquelles sont appelés à y collaborer les représentants de l'Etat, des collectivités locales, des professions concernées ainsi que des personnes qualifiées choisies notamment en raison de leurs activités au sein d'associations locales.

Le président du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sera nécessairement élu parmi les représentants des collectivités locales, dont le nombre sera au moins égal à celui des représentants de l'Etat.

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement poursuit, sur le plan local, les objectifs définis au plan national en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement (...). »⁸

Les CAUE souffrent d'un manque de visibilité ; ils vont fêter leurs 30 ans d'existence en 2007 et restent encore peu connus du grand public. Ce manque de reconnaissance est sans doute dû à l'originalité de leur statut ainsi qu'à la faiblesse de son principal organisme de coordination qu'est la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE).

⁷ Présentation sur le site du CAUE du Doubs : <http://www.caue25.org/>, consulté le 15/09/2006.

⁸ Légifrance, <http://www.legifrance.gouv.fr>, consulté le 21 février 2006.

2.1 Enracinement local et identité nationale

En tant que structures départementales, les CAUE ont chacun des particularités propres à leur département d'ancrage. Cependant, l'originalité de leur statut leur confère une homogénéité qui leur permet de s'insérer et de s'identifier à un mouvement national.

2.1.1 Disparités locales

2.1.1.1 Existence

La première des disparités est qu'il n'existe aujourd'hui que 87 CAUE sur les 100 départements français. Tous les départements n'en sont donc pas dotés, et ce pour plusieurs raisons : manque de moyens, absence de volonté politique ou existence d'autres structures remplissant localement les mêmes fonctions.

2.1.1.2 Moyens

Le mode de financement par la TDCAUE accentue les différences de moyens entre « CAUE riches » et « CAUE pauvres ». Cet état de fait se traduit par une différence de locaux, de personnel à disposition, et d'activités : existence ou non d'un centre de documentation, actions pédagogiques plus ou moins développées...

2.1.1.3 Regroupement en UR

Certains CAUE ont une action régionale et se regroupent alors en Union Régionale (UR), mais là encore, et ce d'autant plus que cette forme ne relève pas d'une obligation formulée par les statuts, il n'y a pas autant d'UR que de régions.

2.1.1.4 Particularités locales

L'identité du département en terme d'architecture, d'aménagement, de cadre de vie oriente les actions et les productions des CAUE. Les problématiques ne vont pas être les mêmes selon que les communes composant le département sont à majorité rurales ou urbaines, sont plus ou moins nombreuses, peuplées... La dimension « politique » de la présidence du CAUE peut également influencer sur les orientations données au programme d'actions.

2.1.2 Ambition(s) nationale(s)

Malgré ces disparités, les CAUE ont une homogénéité institutionnelle, ce sont des organismes de droit privé (associations) chargés de la gestion d'un service public. Ils remplissent des missions identiques en dépit des différences et des spécificités locales.

2.1.2.1 Charte

Il existe une charte des CAUE, adoptée au congrès national de Béziers le 13 juin 1990 :

« Les CAUE sont :

- des associations ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du cadre de vie et le lieu du débat sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.
- des outils de la solidarité des collectivités territoriales. Leur rôle est de faciliter, dans chaque département, les équilibres entre les territoires et l'exercice des compétences issues des lois de Décentralisation.

Les CAUE s'engagent à fonder leurs actions sur la base des 4 principes fondamentaux suivants :

- l'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers
- la recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches
- la pluridisciplinarité, dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes
- la volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement des territoires. »⁹

2.1.2.2 Les « métiers CAUE »

On parle de « métiers CAUE » (24, Girardon, p. 123), la Fédération Nationale des CAUE en a dressé un répertoire, disponible sur l'Extranet, et affirme que les personnels des CAUE « exercent des métiers spécifiques liés à la finalité de leurs missions et de ce fait appartiennent à une même culture professionnelle »¹⁰.

Ainsi, plus de 1300 professionnels travaillent dans les CAUE au sein d'équipes pluridisciplinaires :

- 776 architectes
- 126 secrétaires et assistantes
- 124 urbanistes
- 124 paysagistes
- 44 documentalistes
- 21 attachées et assistantes de direction

⁹ <http://www.fncaue.org/caue/html/cha.htm>, consulté le 28/08/2006

¹⁰ <http://www.fncaue.asso.fr/reseau/metiers/metier.htm>, consulté le 28/08/2006

- 17 géographes
- 17 ingénieurs
- 16 graphistes
- 8 dessinateurs
- 6 infographistes
- 6 comptables
- 5 environnementalistes
- 5 sociologues et ethnologues
- 4 responsables administratifs
- 4 médiateurs du patrimoine
- 4 juristes
- 3 animateurs
- 3 chargés de communication
- 2 maquettistes
- 1 informaticien

Si pas moins de vingt et une professions sont présentes au sein des CAUE, avec une grande majorité d'architectes (près de 60%), et quelques documentalistes (un peu plus de 3%), leur fonction commune est « *d'animer le débat, la réflexion commune, d'apporter des éléments de comparaison, de mettre en place des réseaux de circulation de l'information* »¹¹. Cette volonté de mettre en avant un « esprit CAUE » dans l'exercice des métiers souligne l'existence d'une identité des CAUE au niveau national.

2.1.3 La pertinence de l'échelle départementale en question

Le département n'est pas toujours l'échelle la plus pertinente pour les actions menées par les CAUE. Ainsi, les projets pédagogiques peuvent avoir pour cible le territoire académique. Les CAUE doivent alors travailler ensemble et dépasser le territoire départemental. Cette situation devient un véritable questionnement pour certains CAUE.

¹¹ *Idem*

Le problème est sensiblement différent pour le CAUE 75 dont le territoire d'actions est à la fois une ville, un département, une académie et la capitale. Ce n'est pas ici la pertinence de l'échelle mais l'intégration dans son environnement qui pose question.

Face à ces questions d'échelle, il existe deux niveaux de coordination des CAUE : le niveau national et le niveau régional.

2.2 Organes de coordination du réseau

Les organes de coordination du réseau des CAUE sont territoriaux.

2.2.1 La FNCAUE

La fédération nationale des CAUE (FNCAUE) est une association loi 1901 créée le 9 mai 1980.

2.2.1.1 Objet

C'est une instance représentative, elle représente « *au plan national, les CAUE et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des différents organismes ayant à connaître des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement* » (23, FNCAUE). Dans ce sens, elle doit assurer la visibilité des CAUE et se charge aussi des relations avec la presse.

Elle se veut également « facilitatrice » en veillant à la communication et à la circulation de l'information entre les CAUE, en encourageant les relations avec les organismes extérieurs au réseau (Ministères...), et en encadrant les gros projets.

C'est enfin un organe de réflexion sur le rôle des CAUE, garant de leur identité commune.

La volonté affirmée de la fédération est le travail en concertation avec les membres du réseau, la coopération. La fédération est au service du réseau et non à sa tête, il n'y a pas d'ambition hiérarchique de sa part.

Malgré les objectifs affichés, la FNCAUE manque de poids effectif sur l'ensemble du réseau : tous les CAUE n'y sont pas adhérents et son action est très critiquée. Cependant l'arrivée d'une nouvelle équipe laisse présager des changements positifs.

2.2.1.2 Fonctionnement

La FNCAUE comporte deux instances principales : le Conseil d'Administration constitué de présidents de CAUE, et la Conférence Technique Permanente constituée de directeurs de CAUE. Leurs membres sont élus par le réseau. La Conférence Technique Permanente « *est l'organe de réflexion et la force de proposition qui doit alimenter et éclairer les décisions de la Fédération. (...) Elle est chargée d'instruire les dossiers techniques...* » (23, FNCAUE). La Fédération gère également des commissions et groupes de travail, par exemple, les

commissions « CAUE et prévention des risques naturels », « CAUE et réforme des permis de construire »...

2.2.1.3 Outils

Le site Internet de la FNCAUE héberge l'Extranet, avec la base *Séquences* des publications des CAUE, fiches métiers, pôles de travail. Ces outils sont cependant peu utilisés : c'est à chaque CAUE d'alimenter la base des productions, or celle-ci n'est pas à jour. Un projet de refonte du site et d'élargissement de la base aux actions des CAUE est actuellement mis en place pour tenter de remédier à ce manque d'investissement dans les outils communs du réseau.

2.2.2 Les URCAUE

2.2.2.1 Formation

Les CAUE n'ont aucune obligation de se regrouper en unions régionales (URCAUE), il n'y a d'ailleurs pas de statuts prévus pour ces dernières. Certains le font, les UR ont toutes des statuts et des fonctionnements différents.

Jean Girardon, recense quatorze Union Régionales en 2000, dont deux (Nord-Pas-de-Calais et Poitou-Charentes) où « *les URCAUE sont des associations de fait sans statut ni structure, simplement les CAUE se réunissent périodiquement* » (24, p. 162). En 2006 cependant, seuls onze Unions ou Collèges régionaux sont répertoriés par la FNCAUE : en Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Centre, Ile-de-France, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de la Loire et Rhône-Alpes.

2.2.2.2 Typologie

Selon une documentaliste d'un CAUE d'Ile-de-France, il existe deux types d'Unions régionales des CAUE : celles qui font la promotion des actions de leurs différents CAUE, comme c'est le cas pour l'UR des Pays-de-la-Loire, et celles qui ont pour objectif de faire des actions en commun, comme l'UR d'Ile-de-France.

2.2.2.2.1 L'UR - vitrine

Dans ses statuts, L'Union Régionale des CAUE des Pays de la Loire « *est une association, conforme à la loi du 1er juillet 1901 et du 1er août 1901, qui fédère les cinq Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Région Pays de la Loire, créée officiellement le 1er août 1983* ».

Elle joue un rôle de vitrine pour chacun de ses membres, et ce notamment via son site Internet qui, en plus de présenter l'actualité de ses cinq membres, fait un renvoi vers leur

site depuis le logo de l'UR. De plus, l'UR et ses CAUE ont adopté une charte graphique identique, ce qui confère une plus grande reconnaissance au réseau.

« L'Union Régionale des CAUE des Pays de la Loire a pour objet :

- de coordonner l'action des associations départementales dans leurs relations et demandes auprès des instances régionales voire départementales ou locales ;*
- de leur prêter assistance notamment en matière de documentation et d'étude et de dégager les spécificités régionales ;*
- de veiller à la meilleure efficacité des associations adhérentes et notamment de rechercher leur meilleure implantation et de développer leur champ d'action*
- de faciliter les liaisons avec les instances nationales (Ministère, Fédération Nationale...)*
- de promouvoir et d'organiser la formation du personnel. »¹²*

2.2.2.2 L'UR – action collective

Association de type Loi 1901 créée en 2000 par les huit CAUE de la région, l'URCAUE d'Ile-de-France a quant à elle un rôle de moteur dans la réalisation de projets communs. C'est avec le projet de site web de l'UR qu'est né le réseau de ses documentalistes. L'URCAUE-IDF fonctionne principalement par groupes de travail : site UR, Intranet UR... En l'absence de chargé de mission, les CAUE se répartissent les charges de travail comme suit :

- Suivi financier : CAUE 94
- Convocation et comptes-rendus des CA et AG :
- Suivi du courrier et des appels :
- Suivi du Site UR : CAUE 91
- Gestion des ressources documentaires mutualisées : CAUE 75

2.3 Évaluation du réseau des CAUE

Grille d'évaluation réalisée d'après l'article de Jean Michel (7), voir annexe 3, p. 124.

- Existence d'une identité commune : important
- Existence de protocoles de travail et d'échange : faiblement actif
- Existence d'un management du réseau, de finalités, d'objectifs, de fonctions, et de contrôle des processus au sein du réseau : faiblement actif

¹² <http://www.urcaue-paysdelaloire.com/quisommesnous/default.asp>, consulté le 28/08/2006.

- Existence d'une production unitaire globale : non.
- Mutualisation : l'outil existe (base *Séquences*), mais il n'est que peu alimenté par les membres.

Le réseau des CAUE est un réseau structurellement semi-centralisé, mais dont l'unité coordinatrice n'a que peu de poids sur la totalité des membres qui ont tendance à fonctionner en réseau décentralisé. Il ne présente que peu de structuration au niveau national et fonctionne plutôt comme un label.

2.4 Le réseau documentaire de l'URCAUE-IDF

Les documentalistes de l'URCAUE-IDF disposent d'outils communs : le thésaurus des CAUE, le site de l'UR avec les fiches de l'ABCdaire du particulier... Les projets actuels du réseau sont la création d'un Intranet de l'UR et la réalisation commune d'un dossier documentaire « Prescriptions architecturales et panneaux solaires ».

Seuls les CAUE 92 et 77 n'ont pas de centre de documentation (et de documentaliste) sur les huit CAUE d'Ile-de-France. J'ai eu l'opportunité de rencontrer les documentalistes des CAUE 78, 91, 93, 94 et 95, qui m'ont fait visiter leur centre (voir guides d'entretien en annexe 2, p. 120). La synthèse de ces entretiens figure dans un tableau récapitulatif à la page suivante.

Il n'existe pas de politique documentaire régionale, chaque centre oriente et gère sa documentation comme il l'entend afin de répondre aux demandes internes des personnels du CAUE ou aux demandes spécifiques des publics départementaux. Ce réseau est décentralisé et d'action collective, c'est-à-dire qu'il fonctionne sur des projets communs, par groupes de travail.

Tableau 1 : synthèse de l'offre documentaire de l'URCAUE-IDF

| | CAUE 75 | CAUE 78 | CAUE 91 | CAUE 93 | CAUE 94 | CAUE 95 |
|-----------------------------------|---|--|--|---|--|--|
| Personnel en documentation | L'assistante de gestion se charge des tâches documentaires 2 après-midi par semaine | Une documentaliste en 4/5 ^e de temps. | Une documentaliste temps plein. | Une documentaliste temps plein. | Une documentaliste à mi-temps et une chargée de communication (futur site Internet). | Une documentaliste temps plein. |
| Espace/ locaux | Couloir. | Espace bibliothèque. | 110 m ² pour le centre. | Espace bibliothèque. Salle réservée aux archives. | Fragmentation de la doc sur 4 niveaux. | Salle réservée à la doc. |
| Fonds | Limité : environ 500 ouvrages assez anciens. | 7 à 800 études de communes | Limité : 600 ouvrages assez anciens 230 études. | Photothèque (diapositives et photos numériques). + de 6000 notices dans l'OPAC. | Plus de 3300 notices dans la base. | Revue <i>Le Moniteur</i> conservée depuis 1989 |
| Spécialités | Pas de spécialités définies | Ravalement, Carrières, Déchets | Logement individuel, Lotissement, Etalement urbain, densité Eau | Actualités du secteur architecture, urbanisme, environnement. Inventaires du patrimoine industriel en Seine-Saint-Denis. | Logement social | Environnement |
| Public | Particuliers parisiens en priorité | Etudiants, Agences d'urbanisme. | Priorité aux chargés d'études du CAUE. Etudiants à partir de Bac + 4. | Etudiants. | Assez peu de public extérieur, parfois étudiants. | Etudiants |

| | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|---|
| Produits documentaires | Quelques dossiers documentaires papier. | Liste des nouveautés du fonds (toutes les semaines ou deux semaines) envoyée en PDF par mail au personnel. | Présentation mensuelle des revues indexées. Dossiers documentaires. | « Les points de repères du 93 », téléchargeables sur le site Internet. | Revue de sommaires des principaux abonnements. Revue de presse spécialisées sur le Val-de-Marne 3 fois par an. Bulletin d'informations du CAUE 94 : <i>Contacts</i> (trimestriel). | Panorama de presse nationale. Observatoire CAUE. |
| Logiciel documentaire | PMB via Internet, sur PC. Futur OPAC | Alexandrie, mono-poste, sur Mac. | Alexandrie, mono-poste, sur Mac. | Alexandrie OPAC. | Biblio-Tech, mono-poste, sur Mac. | Alexandrie, sur Mac. |
| Budget consacré à la documentation | Environ 2000 € | 5000 € | ? | La documentaliste n'a pas de budget à gérer. | 4000 € en 2006. Généralement 2000 € en moyenne. | ? |
| Partenariats / appartenance à d'autres réseaux | Espaces info-énergie (IDEMU – ADEME), @archi.fr. | @archi.fr. | Conseil général de l'Essonne. | @archi.fr. | @archi.fr. Peu impliqué dans les réseaux, plutôt partenariats locaux : communes du département, Conseil général, DRAC. | RéVODOC (Val d'Oise). @archi.fr. |

3 Les autres réseaux du CAUE 75

3.1 Le réseau des espaces info-énergie

3.1.1 Présentation

En décembre 2000, le gouvernement français a lancé le Programme National d'Amélioration de l'Efficacité Energétique (PNAEE), dont une des conséquences a été la mise en place du réseau Info-Energie. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) développe les Espaces Info-Energie (EIE) et mandate des associations pour les gérer. A Paris, le réseau a été instauré en 2002 et trois associations se partagent la gestion des différents EIE présents dans la capitale : l'IDEMU (Institut de l'Écologie en Milieu Urbain), l'EDIF (Energies durables en Ile-de-France), et PPV (Partenaires pour la Ville), avec toutes les rivalités que cela sous-tend. Les espaces info-énergie de l'IDEMU ont mis en place un FTP (*File Transfer Protocol*)¹³ où les conseillers peuvent stocker et échanger leurs documents. Mais les espaces de l'EDIF et de PPV n'y ont pas accès : la communication et les échanges entre les conseillers de ces différents organismes sont très limités, voire inexistantes, alors que leurs rôles sont les mêmes !

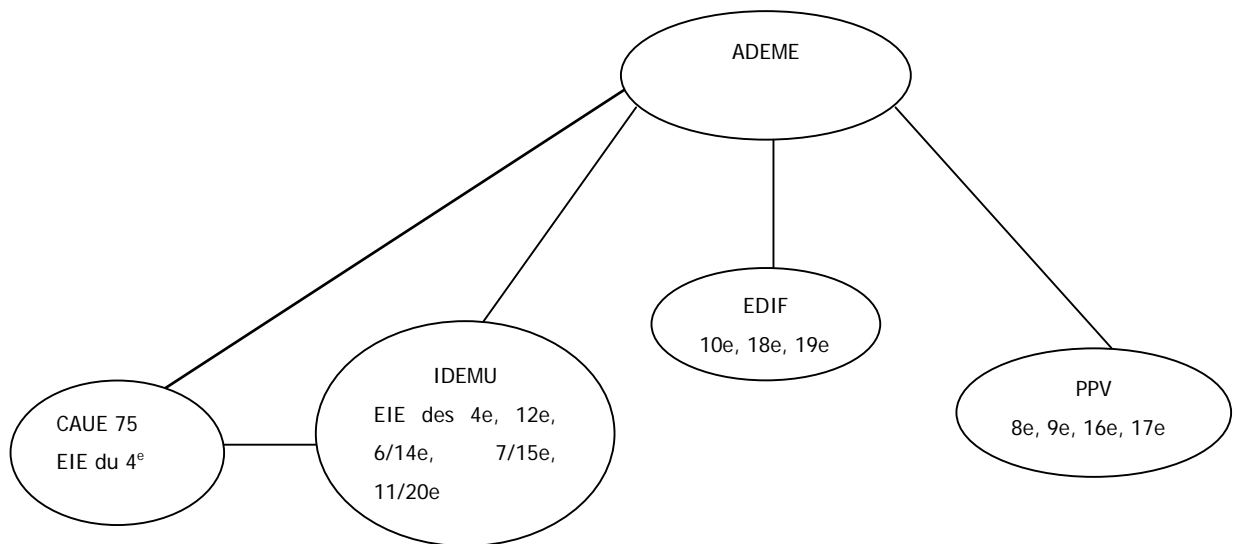
3.1.2 Partenariat avec le CAUE 75

Le CAUE 75 est en convention de partenariat tripartite avec l'IDEMU et l'ADEME, et accueille dans ses locaux l'espace info-énergie du IV^e arrondissement de la capitale. Les deux conseillers info-énergie du CAUE 75 sont salariés de l'IDEMU et représentent à ce titre l'espace info-énergie du IV^e arrondissement de Paris, répondant aux interrogations des particuliers concernant les économies d'énergies et les énergies renouvelables. En plus de ces fonctions traditionnelles, ils constituent, au sein du CAUE de Paris, le pôle construction environnementale du réseau EIE pour tout Paris.

¹³ Il s'agit d'un protocole de transfert de fichiers qui « *a pour objectifs de*

- *permettre un partage de fichiers entre machines distantes*
- *permettre une indépendance aux systèmes de fichiers des machines clientes et serveur*
- *permettre de transférer des données de manière efficace »*

<http://www.commentcamarche.net/internet/ftp.php3>, consulté le 26/10/2006



Les traits entre chaque organisme représentent les conventions de partenariat.

Figure 7 : le réseau des Espaces Info-Énergie

Cette convention de partenariat permet au CAUE 75 de remplir sa mission de sensibilisation à l'environnement sans imputer de charges salariales sur son budget. Le CAUE assure l'accueil matériel des conseillers et prend en charge les frais engagés pour les missions conduites dans le cadre de ce partenariat. Au-delà de ce partenariat, l'implication du CAUE 75 dans le réseau des espaces info-énergie est restreinte. Le lien est toutefois assuré par les deux conseillers du CAUE, pleinement impliqués dans le réseau parisien et francilien.

Le CAUE de Paris participe également régulièrement aux comités de pilotage des EIE parisiens, réunissant les structures porteuses des espaces Info Energie parisiens (IDEMU, PPV, EDIF) l'ADEME et la ville de Paris. Enfin, des réunions d'étapes réunissant l'IDEMU, le CAUE et les conseillers sont organisées trimestriellement.

3.1.3 Évaluation

- Existence d'une identité commune : importante pour les conseillers info-énergie.
- Existence de protocoles de travail et d'échange : faiblement actif ; un extranet pour les conseillers de L'IDEMU (avec FTP)
- Existence d'un management du réseau, de finalités, d'objectifs, de fonctions, et de contrôle des processus au sein du réseau : faiblement actif ; chaque association gère

ses espaces, mais il n'y a pas de management commun à l'ensemble des espaces info-énergie.

- Existence d'une production unitaire globale : inopérant.
- Mutualisation : non.

Le réseau des espaces info-énergie est un jeune réseau à l'organisation complexe, dont le fonctionnement peut paraître un peu brouillon, et dont l'avenir semble remis en question avec l'apparition de structures « concurrentes » que sont les agences locales de l'énergie (ALE), appuyées par l'ADEME et structurées par une fédération nationale (la FLAME), et les ATE (agences territoriales de l'énergie) appuyées par la région. Ceci pose, à terme, la question de l'avenir de l'espace info-énergie au sein du CAUE 75, ainsi que des moyens dont il disposera pour remplir l'aspect « environnemental » de sa mission en cas de suppression de l'espace.

3.2 Le « Réseau @archi.fr »[®]

3.2.1 Présentation

@archi.fr est un réseau de partage d'informations sur Internet consacré à l'architecture. Il résulte de l'association du CNRS et du Ministère de la Culture et de la Communication et fait partie des projets "Modèles et simulations pour l'Architecture, l'urbanisme et le Paysage" dont les problématiques portent sur les applications de l'informatique à l'architecture.

3.2.1.1 Mise en place

Historiquement, @archi.fr est lié aux écoles d'architecture et à leurs laboratoires de recherche, mais il s'est ensuite ouvert aux associations et services producteurs d'information en architecture.

Les laboratoires, qui ont bénéficié de connexions Internet avant les administrations, avaient des noms de domaine du CNRS. Au lancement du réseau, en 1994, a été créé le domaine archi.fr pour les écoles. Puis la volonté d'aider également les organismes publics liés à l'architecture a vu le jour. S'est alors mis en place une connexion progressive d'associations et services liés à l'architecture, mais réservée uniquement aux organismes producteurs d'information (et non simplement diffuseurs).

Petit à petit, le réseau a accueilli la création de structures fédératives regroupant plusieurs écoles, comme le CRIT (Centre de Ressources et d'Informations Techniques), créé à l'initiative des Écoles d'Architecture de Strasbourg et de Nancy, et dont le but principal est

de permettre une meilleure diffusion de l'information relative aux matériaux, aux produits et aux techniques du bâtiment ; ou RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme...), formé à l'origine par les Écoles de Bordeaux, Paris La Défense et Paris La Villette.

@archi.fr est ainsi en quelque sorte un réseau de réseaux en architecture.

3.2.1.2 Objectifs

L'objectif premier d'@archi.fr est de créer des services communs à ses membres. Ce réseau vise en effet avant tout à être un outil de travail et non de pression ou de publicité pour ses membres. Il met à disposition des outils collectifs pour la recherche.

L'esprit du réseau est la mutualisation, chacun sert les autres, mais celui qui détient l'information a toujours la main sur cette information.

3.2.1.3 Outils

En plus de l'hébergement des sites Internet de ses membres, @archi.fr leur propose différents outils de travail, tous libres et faits pour s'imbriquer. Un membre peut se servir d'un outil du réseau et l'intégrer dans son site Internet par exemple.

- IMCRA (Indexation des Mots Clés sur le Réseau Archi.fr) : moteur de recherche qui indexe intégralement tous les sites du réseau toutes les nuits. Il permet l'enregistrement de recherches pré-indexées.
- SAARA (Système d'Annotation d'Adresses du Réseau Archi.fr): sites partenaires. Ce système permet à un membre de se valoriser par rapport à une communauté. Les adresses URL sont indexées par thèmes et types d'informations. Il existe une liste de méta-tags, mais chacun peut produire les siens propres.
- MIARA (Moteur d'Indexation des Actualités du Réseau Archi.fr) : C'est à chaque membre d'indexer son actualité dans le moteur. Le moteur fait un lien direct vers le site afin de ne pas dessaisir le producteur de son information. Les utilisateurs ont la possibilité d'ajouter des *Nota Bene*, c'est-à-dire qu'ils peuvent sauvegarder des commentaires sur les sites vers lesquels ils font des liens.
- SIGNORA (les signets du réseau Archi.fr): système de bookmarks partagés (ex. l'école de Bordeaux gère les liens sur le paysage...), mais pas tenu à jour. Va être prochainement relancé.
- LETRA (Listes et Espaces de Travail dans le Réseau Archi.fr) : listes de diffusion, avec SYMPA. SYMPA possède un espace archives, documents : espace de partage collaboratif. LETRA offre la possibilité de créer des groupes de travail privés à l'intérieur du réseau.

- Flash – Index : base de données réalisée uniquement pour les CAUE, afin de connaître les personnels et leur fonction.

3.2.1.4 Fonctionnement

C'est aux organismes intéressés de demander à rejoindre le réseau et, une fois membres, @archi.fr ne va pas suppléer la dynamique collective : chacun est libre d'utiliser les outils à sa disposition, de créer des groupes de travail ou non.

La modération se fait en fonction des demandes de chacun des membres. La seule obligation imposée par @archi.fr est d'avoir plusieurs propriétaires aux listes de diffusion afin d'éviter leur appropriation par l'un des participants.

3.2.2 Exploitation du réseau par le CAUE 75

« Conformément à la convention liant la Direction de l'Architecture et du Patrimoine et la Fédération Nationale des CAUE, tous les CAUE intéressés peuvent bénéficier auprès des écoles d'architecture françaises d'un partenariat local, notamment dans le domaine du développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. »¹⁴.

Les CAUE se servent peu des outils à leur disposition. Ils utilisent surtout @archi.fr comme hébergeur. Il existe aussi une liste de diffusion réservée aux CAUE : les_caue@archi.fr qui compte 97 abonnés et dont le modérateur est le CAUE du Vaucluse.

Ainsi, @archi.fr est l'hébergeur du site Internet du CAUE 75, mais ce dernier ne participe pas à la liste de diffusion et son personnel n'exploite pas les services tels que Flash – Index.

3.2.3 Évaluation

- Existence d'une identité commune : faiblement actif.
- Existence de protocoles de travail et d'échange : important.
- Existence d'un management du réseau, de finalités, d'objectifs, de fonctions, et de contrôle des processus au sein du réseau : inexistant.
- Existence d'une production unitaire globale : inexistant.
- Mutualisation : essentielle.

¹⁴ <http://www.archi.fr/THEMES/index.html>, consulté le 3/ 09/2006

@archi.fr[®] est un réseau décentralisé de partage et de capitalisation des pratiques. Il Met à disposition de nombreux outils de travail ; c'est un réseau très riche malgré des interfaces peu intuitives qui peuvent constituer un frein pour certains utilisateurs.

Tableau 2 : récapitulatif des réseaux du CAUE 75

| Nom | Date de création | Statut | structure | objet | Extension / territoire | Protocoles de travail | Produits et services | Logiciel documentaire commun |
|--------------------|------------------|---|--|--|-----------------------------------|--|--|---|
| FNCAUE | 1981 | Association loi 1901 ; regroupement de CAUE | Semi-centralisé. Mais, dans les faits, les CAUE ont un fonctionnement de réseau décentralisé. | Action collective / volonté de partage et capitalisation des pratiques | Nationale / France | Pôles thématiques | Base Séquences des publications et actions des CAUE. | Non |
| URCAUE- IDF | 2000 | Association loi 1901 ; regroupement de CAUE | Décentralisé | Action collective | Régionale (locale) / IDF | Groupes de travail | Site Internet de l'UR, avec fiches ABCdaire du particulier. | Non même si l'utilisation d'Alexandrie est majoritaire. |
| EIE/ IDEMU | 2002 | | centralisé | Action collective | Locale / arrondissements de Paris | Peu formalisé | FTP sur Extranet | Pas de logiciel documentaire |
| @archi.fr | 1994 | Un des thèmes du programme "Modèles et simulations pour l'Architecture, l'urbanisme et le Paysage", du CNRS et du Ministère de la Culture et de la Communication. | décentralisé | Mise à disposition des outils de partage et capitalisation des pratiques, mutualisation. | Internationale / Europe | Liberté des membres d'utiliser ou non les outils à leur disposition. | Hébergeur de sites Internet (assistance technique) Diversité des outils proposés. | Non. Sympa pour les listes de diffusion. |

Les CAUE touchent aux secteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Que peut apporter cette transversalité par rapport à des réseaux existant dans les mêmes domaines ? L'étude d'autres réseaux permet d'avoir des éléments de comparaison éclairants sur sa propre situation.

**Troisième partie :
réseaux en architecture,
urbanisme et environnement :
éléments de comparaison**

Contrairement au secteur médico-social où de nombreux réseaux documentaires se sont constitués et ont fait l'objet de diverses études (Toxibase, Banque de données Santé Publique...), les secteurs de l'architecture, de l'urbanisme ou de l'environnement, ont moins l'habitude de former des réseaux documentaires. Cette partie se propose de présenter une sélection de cinq réseaux dans ces domaines afin d'avoir un aperçu général de l'environnement concurrentiel des CAUE.

La méthode adoptée est celle du « benchmarking » qui, par l'étude et l'analyse des pratiques des concurrents, « *permet l'élargissement du champ de vision et d'expérience, donc une approche enrichissante du travail* » (36, Sutter, p. 65). La notion de « concurrence » désigne dans la présente étude les organisations qui ont des activités similaires et non une concurrence commerciale. Cette méthode s'inscrit dans une démarche de stratégie marketing suivie avec l'objectif de trouver le meilleur positionnement pour une unité donnée en réseau.

Les informations sur ces réseaux ont été récoltées au cours d'entretiens semi-directifs (voir guide en annexes), ainsi que par le biais de recherches documentaires. Je ne restitue donc pas ici le déroulement des entretiens, mais leur résultat.

1 Les réseaux de l'Architecture : Archirès

Les réseaux documentaires en architecture disposent de nombreux outils, grâce à @archi.fr notamment (cf. *supra*). Le territoire est bien maillé avec les ordres régionaux et l'ordre national des architectes, les Maisons de l'architecture... J'ai choisi de présenter ici Archirès qui, en plus d'être un réseau au statut original puisqu'il associe des Écoles d'architecture, est né d'une véritable culture de réseau.

Archirès est la base de données bibliographique qui regroupe le travail de 23 écoles d'architecture en France, à Bruxelles et à Rabat. Elle contient aujourd'hui plus de 66 000 notices de revues spécialisées et travaux d'étudiants en architecture, et est consultable par tous via Internet.

1.1 Historique

Le réseau des Écoles d'architecture existait avant l'informatisation, et a pris par la suite le nom de sa base de données commune, Archirès. Les Écoles d'architecture ont été créées peu après 1968 (avant, l'architecture était une section de l'École des Beaux-Arts). Dès le départ, il s'est produit une fédération du mouvement, la culture de réseau pour les Écoles d'architecture françaises est historique. Les Écoles et leurs fonds documentaires sont jeunes, les fonds ont été constitués dans les années 1970.

À l'origine, le CERA (Centre de Recherche en Architecture, du Ministère de la Culture) éditait un bulletin signalétique de dépouillement de revues et diplômes de fin d'études des étudiants, sous forme de fiches cartonnées. Puis le dépouillement des revues a été réparti entre les écoles d'architecture ; le CERA centralisait et redistribuait. Vers 1980, les Écoles d'Architecture passent sous la tutelle du Ministère de l'Équipement, le CERA, dépendant de la Culture, a donc arrêté son travail de centralisation et les Écoles ont continué les dépouillements sans organisme centralisateur malgré la lourdeur de la tâche.

Avec le Ministère de l'Équipement, les Écoles connaissent l'informatisation : un logiciel a été développé pour elles à partir d'ISIS, ISABEL. Il existait déjà un vocabulaire commun aux Écoles (thésaurus), et c'est ainsi qu'« Archirès » a vu le jour. Au début, c'était un logiciel monoposte hébergé à Lille, au Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) de Nord Picardie. À partir de 1992, la technologie évoluant, la base Archirès passe sur CD-ROM : un CD-ROM de mise à jour est depuis pressé tous les 6 mois.

En 1995, les Écoles d'Architecture basculent à nouveau sous la tutelle du Ministère de la Culture : l'Équipement se désengage mais la base est toujours hébergée à Lille (c'est le CETE qui presse le CD-ROM, qui contient à la fois Archirès et Urbamet).

Archirès, qui a survécu à deux changements de ministères, tutelles aux modes de fonctionnement très différents, a ainsi démontré la force de la culture de réseau.

1.2 Organisation

1.2.1 Alimentation de la base

- Archirès assure le dépouillement de revues françaises et étrangères spécialisées en architecture, ainsi que les travaux des étudiants des Écoles membres. Mais les Écoles font également le catalogage rétroactif des revues les plus importantes : *Techniques et Architecture* remonte à 1976 par exemple.
- Les Écoles se répartissent les revues à dépouiller selon leurs moyens en personnels (une à plusieurs revues par École).
- Le CETE (Centre d'Études Techniques de l'Équipement) de Nord Picardie contrôle l'harmonisation des données et met les notices en ligne (rôle de coordination, administration du réseau).
- Les règles de saisie des notices sont assez strictes afin de garantir une homogénéité à la base. Le dépouillement est effectué avec un résumé obligatoire de 1 à 5 lignes, article par article.
- Des références nouvelles sont introduites dans la base tous les 15 jours.
- Rythme annuel d'accroissement : 6000 notices

1.2.2 Gestion du réseau

- La gestion d'Archirès est collective, elle fonctionne par commissions (commission thésaurus, commission audiovisuel, commission cartes et plans, commission mémoire de diplôme, commission Loris-Doris : protocole pour homogénéiser la saisie...). Le réseau compte une dizaine de commissions, créées au fur et à mesure des besoins.
- Une fois par an, l'ensemble des membres se rencontre à l'occasion d'un séminaire qui se déroule dans une École différente chaque année, afin de présenter le bilan de toutes les commissions (statistiques de production des écoles...) et de décider des orientations futures.
- Un agent est chargé de faire l'interface avec le Ministère de la Culture.
- Il n'existe pas de politique informatique globale (les Écoles ont les logiciels qu'elles veulent).

- Contrôle : École de Lille et CETE (depuis peu, les envois des dépouillements se font en ligne, avant, c'était sur disquette).
- Délai d'un mois entre l'envoi du fichier et la mise en ligne.

1.2.3 Outils

- Logiciel : Loris-Doris en majorité mais certaines Écoles ont Pyramide, Marseille a BIBLIOMONDO, l'ESA a Alexandrie... Le versement des Écoles qui n'ont pas Loris-Doris prend du retard car elles doivent convertir leurs notices sous Loris-Doris avant l'envoi à Lille.
- Le thésaurus Archirès. Il n'est pas hiérarchisé, c'est plutôt une liste de descripteurs avec un index permuté. Il est mis à jour environ une à deux fois par an. Sa dernière version, la dixième, date de juillet 2005.
- La liste de diffusion Archi.doc (à Grenoble), avec la liste des Écoles membres.
- Le serveur Sympa sur @archi.fr où les documentalistes des Écoles peuvent stocker leur documentation.

1.2.4 Projets

- Évolution des interfaces d'alimentation (très prochainement) : réflexion afin d'y installer des blocages et pré-requis au moment de la saisie, et de faciliter le travail de l'administrateur.
- Développement d'un portail d'interrogation inter-catalogues (pour les ouvrages) des Écoles membres.
- Début de travail d'analyse sur les requêtes effectuées dans la base, en vue de l'élaboration de statistiques.

1.3 Évaluation

- Existence d'une identité commune : causale pour la création du réseau et de la base.
- Existence de protocoles de travail et d'échange : agissant de façon certaine.
- Existence d'un management du réseau, de finalités, d'objectifs, de fonctions, et de contrôle des processus au sein du réseau : important.
- Existence d'une production unitaire globale : essentielle.

- Mutualisation : importante, avec @archi.fr, la liste de diffusion et les commissions de travail.

Archirès est un réseau décentralisé d'action collective, de partage et de capitalisation des connaissances. Davantage qu'un simple fonctionnement en réseau, les Écoles d'Architecture en France ont une véritable culture de réseau, liée à l'histoire de leur création, et garantissant à leur formation une certaine stabilité.

2 Les réseaux de l'Urbanisme : la FNAU et Urbamet

Il n'existe pas en urbanisme un réseau de partage semblable à l'action d'@archi.fr pour l'architecture. L'organisation réticulaire est malgré tout présente chez les professionnels avec, notamment, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), ainsi que pour la réalisation d'une base documentaire de premier ordre, Urbamet.

2.1 FNAU

Suite à leur mise en place par la Loi d'orientation foncière de 1967, les agences d'urbanisme se sont regroupées à travers une association d'élus, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). Les agences d'urbanisme en France ont des structures identiques mais pas forcément les mêmes missions : certaines ont un rôle d'observatoire, d'autres de partenaire des collectivités locales... Elles n'ont pas toutes le même fonctionnement. Leur taille et leur importance sont également variables. L'organisation en fédération leur offre un lieu de réflexion et de débat sur les questions urbaines, ainsi que de défenses de leurs intérêts professionnels.

Au sein de cette organisation ont été créés des clubs thématiques, dont le « club documentation ».

2.1.1 Historique

La FNAU a vu le jour en 1980 et le club documentation est né en 1992-1993 sous l'impulsion d'une documentaliste de l'agence de Marseille.

Toutes les agences n'ont pas de documentalistes et leur nombre varie selon la taille des agences ; parfois, elles sont seules, parfois, comme à Lyon, elles sont quatre documentalistes dans l'agence.

Objectif : travailler ensemble, mieux se connaître, partager des expériences.

Le club documentation fonctionne comme un espace de rencontre et de capitalisation des savoir-faire.

2.1.2 Organisation

- Animation du réseau : Deux documentalistes animent le réseau, la première exerce à l'agence de Lyon qui est une grande agence et qui a du poids au sein de la Fédération en général ; la seconde est en fonction à l'agence de Brest, de taille plus réduite. Leur rôle se traduit principalement par l'organisation des réunions (envoi des convocations,

préparation des ordres du jour...). Une telle co-animation par une grande et une petite cellule permet de prendre en compte les diverses problématiques auxquelles les agences se trouvent confrontées.

- Réunions : une fois par trimestre à Paris.
- Les agences qui veulent participer à l'alimentation de la base documentaire commune le font librement. Actuellement, sept agences font des exports sur l'agence de Bordeaux qui est chargée du contrôle avant la saisie définitive dans la base.

2.1.3 Outils

- Messagerie pour poser des questions (forum).
- Extranet via le site de la FNAU : pages propres au club documentation avec annuaire, modes d'emploi, aide pour les débutants, synthèses, rapports...
- Partage de références documentaires pour le colloque annuel de la FNAU, afin de faire une bibliographie commune.
- Thésaurus commun : Urbamet, adapté par chaque agence de façon différente.
- Logiciel majoritaire : Alexandria (sur PC)
- Base documentaire commune RIAU (Réseau d'Information des Agences d'Urbanisme) : l'agence de Bordeaux est serveur de cette base. Paramétrage de la base pour être homogène. Rédaction d'un manuel de mode d'emploi afin que tous les champs soient en conformité d'une agence à l'autre.

2.1.4 Évaluation

- Existence d'une identité commune : causale, être documentaliste en agence d'urbanisme est la condition de participation au réseau
- Existence de protocoles de travail et d'échange : important
- Existence d'un management du réseau, de finalités, d'objectifs, de fonctions, et de contrôle des processus au sein du réseau : important
- Existence d'une production unitaire globale : important
- Mutualisation : important

Le club documentation de la FNAU fonctionne en réseau semi-centralisé de partage et de capitalisation des pratiques. Il exerce un rôle important également pour l'évolution du métier dans les agences (moyen de pression). Sa principale force repose sur les documentalistes qui se connaissent bien, ce qui facilite les échanges. Son point faible est dû à sa souplesse :

les actions dépendent de la volonté des individus, le club documentation n'imposant aucune tâche aux membres. Le fonctionnement d'un tel réseau est assez proche de celui des CAUE.

2.2 Urbamet

Urbamet est l'association des professionnels de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat et des déplacements. Son principal outil, la base de données bibliographiques Urbamet, rassemble des références d'ouvrages, de rapports d'études et de recherche, ainsi que d'articles de périodiques français et étrangers. Elle est consultable en ligne et de nombreux documents numérisés y sont accessibles en texte intégral.

2.2.1 Historique

La base de données Urbamet a été créée à l'initiative de l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France) en 1976. Le Ministère de l'Équipement a rejoint ce projet dans les années 1980 et ces deux organismes ont créé l'association Urbamet en 1986. Ils ont notamment fédéré autour d'eux le réseau des agences d'urbanismes, le réseau des écoles d'architecture, les villes nouvelles, *etc.* Une centaine de centres font actuellement partie du réseau.

Les objectifs d'Urbamet sont de rassembler et diffuser la mémoire de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat, d'animer un réseau d'information et de documentation de professionnels, de faire connaître les méthodes et outils documentaires, et d'assurer la formation professionnelle de ses membres.

Le portail Urbamet.com regroupe la base de données, le thésaurus, l'actualité des colloques et expositions, une sélection de sites Internet pertinents pour l'urbanisme, et de nombreux documents utiles aux professionnels.

2.2.2 Organisation

2.2.2.1 Alimentation de la base

L'alimentation de la base Urbamet demande un gros travail de formation des membres pour ses responsables. Les règles de saisie sont en effet très strictes : indexation contrôlée, résumés obligatoires. Il est également demandé aux membres alimentant la base une certaine régularité dans l'envoi de notices, ainsi qu'une production minimum de 50 références bibliographiques par an. Une certaine « logique » de réseau doit en effet être respectée à la fois dans la saisie et dans le choix des documents indexés, qui doivent en priorité servir le réseau et non le centre qui alimente.

Dans cette optique, un bureau de contrôle à Lille, qui est le centre serveur du Ministère de l'Équipement (le CETE Nord Picardie), travaille à la création d'un logiciel permettant de

vérifier le contenu des champs et, par exemple, de bloquer l'emploi de descripteurs non utilisés et d'avoir un système d'alerte en cas d'utilisation de plus de vingt mots-clés. Le but des responsables de la base est de créer le plus de contrôles possible du point de vue informatique afin d'avoir moins de corrections à effectuer à la réception des notices. Toutes les notices sont envoyées au format « .txt » à Lille pour un dernier contrôle puis sont versées dans Urbamet.

La base comporte environ 230 000 notices et s'accroît de 10 000 notices en moyenne par an. Elle est commune, consultable par tous les membres du réseau, mais également pour partie par le grand public sur Internet (les deux dernières années d'entrées de notices sont en accès libre sur la base).

La dernière évolution de la base réside dans la volonté de fournir un maximum de documents en texte intégral, avec le moteur de recherche DAD (documents en accès direct) qui permet de faire des recherches uniquement sur les documents disponibles en texte intégral. Urbamet en compte actuellement aux alentours d'un millier.

2.2.2.2 Gestion

Le réseau Urbamet a deux coordonnateurs principaux : le Ministère de l'Équipement avec le CDU (Centre de documentation de l'Urbanisme), et l'IAURIF.

L'IAURIF s'occupe de tous les centres qui travaillent sur l'Ile-de-France : l'APUR, les Villes nouvelles (comme Marne-la-Vallée...), les Universités (Nanterre...), *etc*, ainsi que quelques centres étrangers, l'IAURIF étant également orienté « grandes métropoles ». Toutes les notices des centres qu'il coordonne lui parviennent, il les corrige et les verse dans la base. Le Ministère de l'Équipement gère les organismes dépendants de l'Etat (à l'exception de la DDE [Direction Départementale de l'Équipement] qui est coordonnée par l'IAURIF). La présidence est assurée, en alternance tous les deux ans, par l'IAURIF et le Ministère de l'Équipement (la fonction de vice-présidence est alors occupée par l'organisme qui n'est pas à la présidence).

Il existe deux types de membres du réseau : les membres qui participent à l'alimentation, et les membres associés, qui paient une cotisation mais n'alimentent pas la base. Ils bénéficient des avantages du réseau comme l'accès intégral à la base, le prêt inter-bibliothèques...

La gestion du catalogage s'effectue par répartition : pour les périodiques, chaque centre s'engage à en dépouiller un certain nombre en fonction de son fonds. Le CDU et l'IAURIF vérifient qu'il n'y a pas de doublons ou de confusions dans les titres indexés... Pour les ouvrages, la répartition se fait par éditeur.

2.2.2.3 Outils

- Le logiciel documentaire du serveur d'Urbamet est Loris-Doris (société Ever), mais aucun des membres du réseau ne saisit directement dans Doris.
- Chaque centre membre a un logiciel propre, mais l'envoi de notices s'effectue sous un format très défini (chacun a fait développer un logiciel pour l'export qui est très codé). Exports au format « .txt », vérifiés par le CDU ou l'IAURIF qui envoient ensuite le tout au CETE de Lille, lequel alimente la base.
- Existence d'un manuel de catalogage, d'un thésaurus, de divers lexiques, et de règles d'écriture assez strictes ainsi que de logiciels de saisie créés pour l'autorisation des champs (les termes de géographie, descripteurs mots clés principaux ou secondaires doivent être validés par la commission thésaurus)
- Il est également procédé à des modifications au moment de la bascule des notices dans la base (après correction de l'organisme coordonnateur) : système informatique qui permet de repérer les mots nouveaux.
- Lignes particulières (sortes d'Extranet) sur le centre serveur avec plusieurs niveaux d'accès (coordonnateurs, associés...)

2.2.2.4 Projets associés

- L'association Urbamet a également lancé l'idée et participé au projet Muleta, lexique multilingue et multimédia, encyclopédie de l'urbanisme et de l'habitat qui permet de trouver les concepts, outils et procédures en usage dans les pays participants. Les pays participants sont la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, la Roumanie et la Russie.
- Urbandata, projet européen, consortium de base de données qui rassemble six bases de cinq pays : Urbamet (France); Acompline et Urbaline (Royaume-Uni) ; Archinet (Italie); Orlis (Allemagne) ; Urbaterr (Espagne). Le produit de ce partenariat est le portail Urbadoc, consultable sur Internet depuis avril 2005, qui permet l'interrogation de chacune de ces bases séparément ou simultanément, et qui laisse le choix de la langue d'interrogation. Tous les partenaires participent à la même hauteur à la gestion de ce projet et les décisions relatives à son évolution sont prises en commun.

2.2.3 Évaluation

- Existence d'une identité commune : faiblement actif
- Existence de protocoles de travail et d'échange : essentiel (normes de saisie très strictes)

- Existence d'un management du réseau, de finalités, d'objectifs, de fonctions, et de contrôle des processus au sein du réseau : important
- Existence d'une production unitaire globale : déterminant (raison d'existence du réseau)
- Mutualisation : faiblement actif, via le portail Urbamet.com

Urbamet est un réseau très centralisé, dans le sens de hiérarchisé, de par les protocoles d'alimentation de sa base. C'est aussi et avant tout un réseau d'action collective. La rigueur des normes garantit sa qualité et sa fiabilité.

Le réseau Urbamet est un exemple de réseau centralisé avec une direction bicéphale (CDU et IAURIF).

3 Les réseaux de l'Environnement : TEE et Paris - Nature

Les réseaux dans le domaine de l'Environnement sont encore peu nombreux et assez jeunes, en formation. Mais le secteur commence à prendre de l'importance et de plus en plus de structures voient le jour et s'organisent en réseau.

3.1 TEE

Le réseau Territoires Environnement Emplois (TEE) est un réseau professionnel sans organisation documentaire, mais il m'a semblé intéressant de le mentionner malgré tout, étant un acteur commençant à compter dans le secteur environnemental.

3.1.1 Historique

Le réseau Territoires Environnement Emplois a été créé en 2000, à la suite d'une mission lancée conjointement par le Ministère de l'Emploi et le Ministère de l'Environnement dans le but de professionnaliser les nouvelles activités du domaine de l'environnement.

Les missions TEE ont été lancées à titre expérimental dans huit régions : Aquitaine, Bourgogne, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. À l'instar des CAUE, les TEE exercent des missions de service public, et leurs interventions sont gratuites. On parle de « réseaux TEE » car chacun développe son propre réseau à l'échelle régionale.

3.1.2 Organisation

Lors de leur création, les Ministères n'ont pas doté les TEE de statut juridique, ils ont fait appel à différentes structures pour porter ces missions. Ainsi, le TEE d'Ile-de-France est porté par l'IDEMU (Institut de l'Écologie en Milieu Urbain).

- Création récente d'une association de coordination des réseaux TEE dont le but est la reconnaissance et l'ancrage de leurs missions au niveau national. Le Bureau de cette association est composé des directeurs des différents TEE. Toute action nationale passera désormais par cette association.
- Fonctionnement inter-réseau : rencontres trois à quatre fois par an pour mener des actions communes (ex. : en 2004, cycle de conférences « Réseaux TEE, des acteurs, des compétences, en réseau au service de l'emploi, des territoires, de l'environnement et du développement durable »).

- Chaque TEE a un mode de financement différent (financeurs – partenaires régionaux : les DIREN (Directions Régionales de l'Environnement), les Agences de l'Eau, les Conseils Régionaux ...).
- Actions et problématiques sont les mêmes : programmes de travail annuels fixés puis validés avec les partenaires.

3.1.3 Outils

- Publications : *La Gazette du réseau* (trimestriel de 2 à 8 pages : actualités), en version électronique depuis janvier 2006 ; lettre électronique au niveau national ; études (actes de colloques...).
- Forum d'échanges Extranet (discussions internes entre animateurs). Les mails y sont archivés par rubrique. Fichiers de mutualisation de tous les documents, logos, rapports d'activités...
- Site national – portail des TEE : une personne y travaille à temps plein (dépend du TEE Rhône-Alpes). Chaque équipe verse une contribution financière pour le site national.

3.1.4 Évaluation

- Existence d'une identité commune : faiblement actif
- Existence de protocoles de travail et d'échange : inexistant. Les échanges entre unités sont encore très limités.
- Existence d'un management du réseau, de finalités, d'objectifs, de fonctions, et de contrôle des processus au sein du réseau : missions communes mais management région par région
- Existence d'une production unitaire globale : faiblement actif
- Mutualisation : faiblement actif, existe via l'Extranet, mais celui-ci est peu exploité

Le réseau des TEE est encore très jeune et peu structuré ; il vise à être semi-centralisé avec la création d'une coordination nationale. L'ambition est bien sûr de créer un réseau TEE dans chaque région. Or, la structure du Languedoc-Roussillon a été supprimée, ce qui interroge sur le devenir à long terme de ces organisations.

La formation en réseau est ici un outil de visibilité des TEE et de chaque TEE, avant d'être un outil d'obtention de l'information.

3.2 Paris - Nature

La Direction des Parcs, Jardins et Espaces verts (DPJEV) de la ville de Paris est dotée d'un réseau documentaire qui contient trois pôles : l'École de Breuil, école d'horticulture et des techniques du paysage, le centre de documentation d'Auteuil où se trouve l'administration de la DPJEV, et le Pôle Paris-Nature. Ce réseau est centralisé et travaille au service de la Ville, mais je vais m'intéresser plus particulièrement au pôle Paris – Nature qui comprend lui-même plusieurs cellules fonctionnant en réseau.

3.2.1 Présentation

Le pôle Paris - Nature date de 1985 environ. Il regroupe le fonds documentaire de la maison du Lac, fonds interne au Service de l'Écologie Urbaine (SEU) de la Ville, réservé aux ingénieurs, techniciens et chercheurs du Service ; la Maison du Jardinage, consacrée au jardinage amateur et dont le centre de ressources sur le jardinage en ville possède un fonds d'environ 1500 ouvrages ; et la biblio-ludothèque Nature avec ses cellules associées qui font de la sensibilisation pour les enfants et travaillent essentiellement avec les écoles de Paris. Les cellules associées de la biblio-ludothèque sont :

- La Maison de l'air dans le XX^e arrondissement, spécialisée dans l'utilisation de l'air et la pollution, la qualité de l'air
- Le Clos des Blancs-Manteaux (une des structures les plus récentes, dans le IV^e) : spécialisé dans les éco-gestes, le tri sélectif, les économies d'énergie
- La Maison des cinq sens (XIII^e) : à destination du très jeune public, leur propose des outils simples pour mieux appréhender le territoire urbain
- Le Jardin des papillons (Parc floral, pavillon 6) : sorte de volière
- Le Jardin sauvage Saint-Vincent (XVIII^e) : friche urbaine, étude de la diversité faune / flore. Ouvert au public un jour par semaine.
- Le Jardin naturel (XX^e, Père-Lachaise) : friche
- Les Bus –Nature : structures itinérantes étudiant la faune aquatique. Un bus laboratoire, un bus vidéo et un bus qui va chercher les enfants pour les emmener dans les espaces verts parisiens
- La Ferme de Paris (bois de Vincennes) : pratiques de l'agriculture biologique
- La Péniche de l'eau (XIX^e) : animations autour de l'eau, faune/ flore aquatique ; ensemble des activités liées à la Seine
- À venir (pour 2007) : une Maison des oiseaux
- L'Atelier de jardinage dans les serres d'Auteuil (aujourd'hui fermé)

- Le Pavillon 1 du Parc Floral : présentation de l'écosystème d'Ile-de-France sous forme d'exposition permanente (ce pavillon va prochainement être fermé au public)

3.2.2 Organisation

Il y a un budget global pour la documentation de la Maison du Lac, la Maison du Jardinage ainsi que la Biblio-Ludothèque-Nature et ses structures associées. La biblio-ludothèque gère et alimente les fonds documentaires de ses cellules associées qui ont des spécialités complémentaires.

3.2.2.1 Outils

- Base bibliographique de notices communes au réseau : logiciel *Géac* (même logiciel que les bibliothèques de la Ville de Paris), qui se décline en *GéoCat* pour le catalogage ; *Smarterm* pour la saisie ; *Géopac* pour l'accessibilité au public (OPAC). La base est consultable uniquement depuis les points ouverts au public, l'ensemble du personnel n'a pas connaissance de la richesse des fonds documentaire. Mais elle sera prochainement consultable via l'Intranet de la DPJEV.
- Intranet : on y trouve tout ce qui est publié par le réseau (brochures..) mais pas de forum ou de liste de diffusion commune. Pour les suggestions d'achat, il y a une liste d'adresses mails de chaque personne concernée.

3.2.2.2 Fonctionnement

- Complémentarité des unités constitutives du réseau : les fonds ne sont pas redondants, mis à part quelques ouvrages généraux sur la botanique, chaque fonds s'adresse à un public ciblé. L'École du Breuil possède un fonds spécialisé sur la formation, les études, la recherche d'emploi à destination des étudiants ; la Maison du jardinage s'adresse aux amateurs de jardinage; le fonds de la Maison du lac est réservé à des ingénieurs ; la biblio-ludothèque est destinée aux enfants. Les horaires d'ouverture se complètent également. Ainsi, une large gamme de publics est touchée par l'offre documentaire du réseau de la DPJEV.
- Autonomie de toutes les unités documentaires face à l'alimentation de la base : chacune peut entrer de nouvelles notices [> système d'alerte quand une notice existe déjà]. Il n'existe pas de vocabulaire contrôlé pour l'indexation : chaque membre a entré petit à petit les vedettes matières dont il avait besoin. Le réseau envisage ce travail pour le passage de la base sur l'Intranet : volonté de s'appuyer sur le système d'autorités RAMEAU de la Bibliothèque nationale de France et de garder le moins possible de vocabulaire libre.
- Productions communes au réseau : ponctuellement, bibliographies.

- Le PEB (prêt entre bibliothèques) est possible, mais rare.

3.2.3 Évaluation

- Existence d'une identité commune : causale, c'est l'appartenance à la DPJEV qui conditionne l'entrée dans le réseau.
- Existence de protocoles de travail et d'échange : inexistant.
- Existence d'un management du réseau, de finalités, d'objectifs, de fonctions, et de contrôle des processus au sein du réseau : faiblement actif en ce qui concerne les politiques documentaires de chaque cellule, important pour les actions plus « visibles », comme l'Intranet du réseau.
- Existence d'une production unitaire globale : faiblement actif
- Mutualisation : inexistante

Le réseau documentaire de la DPJEV est un réseau centralisé de support d'un acteur collectif (la Ville de Paris), à l'intérieur duquel le Pôle Paris – Nature a un fonctionnement semi-centralisé par l'action de la biblio-ludothèque envers ses cellules associées.

Tableau 3 : récapitulatif des réseaux étudiés

| Nom | Date de création | Secteur d'activités | Statut | Structure | Objet | Extension / Territoire | Protocoles de travail | Produits et services | Logiciel documentaire commun |
|--------------------------------------|-----------------------|---------------------|--|-----------------|-------------------|---|--|--|--|
| Archirès | Début des années 1990 | Architecture | Regroupement d'écoles d'architecture dépendant en majorité du Ministère de la Culture. | Décentralisé | Action collective | Nationale et Internationale / France, Belgique, Maroc | Thésaurus Archirès | Base Archirès | Loris-Doris en majorité |
| Urbamet | 1976 | Urbanisme | Association Loi 1901 créée en 1986 | Centralisé | Action collective | Nationale/ France | Thésaurus Urbamet. Règles d'indexation très strictes, vérification par le CETE de Lille | Base Urbamet | Non. Règles très strictes pour le format d'export. |
| Urbandata | Années 1990 | Urbanisme | Association Urbandata créée en 1995. | Décentralisé | Action collective | Internationale / Europe | Pas d'harmonisation des différentes bases, ni de thésaurus commun. Projet de réaliser une liste d'une centaine de mots-clés en commun. | Urbadoc, portail Internet réunissant les BDD d'Allemagne, du Royaume-Uni, d'Espagne, d'Italie et de France | Non. |
| Club documentation de la FNAU | 1992-1993 | Urbanisme | Documentalistes d'agences d'urbanisme | Semi-centralisé | mutualisation | Nationale / France | Thésaurus Urbamet que chaque agence adapte à ses problématiques. | Base RIAU (Réseau d'Information des Agences d'Urbanisme). | Alexandrie |

| | | | | | | | | | |
|--|-----------|---------------|--|---|--------------------------------|-------------------|-----|------------------------------|------|
| TEE | 1999-2000 | Environnement | Les membres ont tous des statuts différents. | Décentralisé, va à terme devenir semi-centralisé avec la création d'une association de relais | Action collective | Nationale/ France | Non | Site portail des réseaux TEE | Non. |
| Réseau documentaire de la DPJEV | | Environnement | Administration | Centralisé | Support d'un acteur collectif. | Locale / Paris | Non | | Géac |

Les personnes rencontrées sont globalement toutes satisfaites du fonctionnement en réseau : enrichissement mutuel, gain de temps... L'idée selon laquelle il est aujourd'hui impossible de « travailler seul dans son coin » a également souvent été soulevée. Le réseau est perçu comme indispensable à un travail efficace et de qualité.

Les réseaux étudiés sont tous spécialisés dans un secteur : architecture, urbanisme ou environnement, même s'ils peuvent être vastes. Le réseau des CAUE s'attache à ces trois domaines et une telle transversalité, si elle peut contribuer à brouiller l'image des CAUE et à empêcher leur lisibilité, est aussi une grande richesse en ce qu'elle leur confère potentiellement, chacun sur son département, une « centralité d'intermédiation » vis-à-vis des différents acteurs de ces autres réseaux (cf *supra*). Il est important pour le CAUE 75 de prendre en compte ces considérations avant d'envisager le positionnement de son centre de documentation.

**Quatrième partie :
Quelle place pour le CAUE 75 ?
L'élaboration de scénarios**

Dans chacun des réseaux précédemment étudiés, les unités documentaires ne participent pas toutes à même hauteur : certaines se contentent d'être membre du réseau sans y apporter de réelle participation, quand d'autres poussent l'investissement dans le réseau jusqu'à sa coordination. Ces divers positionnements découlent de choix, mais aussi le plus souvent des moyens que les cellules ont à leur disposition. Lors de la mise en place d'un centre de documentation, il est essentiel de réfléchir à ces questions afin d'adopter une orientation viable. Pour trouver et prendre sa place, aussi bien dans ses réseaux que dans son environnement, le CAUE 75 doit à la fois connaître le fonctionnement d'autres réseaux, et réfléchir à plusieurs hypothèses sur sa propre situation. L'élaboration de scénarios permet une telle réflexion.

La démarche suivie dans cette partie est celle de la stratégie marketing (34, Muet, Salaün) : analyses interne et externe, analyse du public, des objectifs à atteindre, diagnostic et scénarios possibles. La méthode du benchmarking est utilisée cette fois non au niveau du réseau, mais des unités documentaires « concurrentes »¹⁵ du CAUE 75 en elles-mêmes.

¹⁵ Encore une fois, dans cette analyse, toute connotation agressive est enlevée à ce terme, pour considérer comme concurrents les autres structures documentaires, quelle que soit leur nature, qui couvrent peu ou prou les mêmes domaines que le centre de ressources du CAUE 75.

1 Situation actuelle

Bien comprendre la place actuelle du CAUE 75, en interne et dans la problématique parisienne, est nécessaire avant d'envisager des orientations pour son centre de documentation.

1.1 Analyse interne

La présentation du CAUE 75 a déjà fait l'objet de la deuxième partie du présent mémoire. Ce point-ci se propose donc d'entrer plus en détail dans l'évaluation de ses activités documentaires.

1.1.1 Offre documentaire

Le CAUE 75 étant une petite structure associative, l'offre documentaire est assez restreinte :

- Fonds documentaire à disposition de l'équipe et du public.
- Dossiers pratiques disponibles en ligne sur le site Internet : « la collecte sélective et le tri à Paris », « choisir une entreprise », « le ravalement », « la rénovation », « isolation d'un appartement », « OPAH bruit à Paris »...
- Documentation administrative disponible en ligne : « Réglementation sur les travaux », « Protocole sur le ravalement », « Règlement de voirie », « Arrêté du 30 juin 1999 sur la réglementation acoustique », « Décret du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent »...
- En interne, à destination du personnel du CAUE 75, début de numérisation d'une sélection d'articles de la revue spécialisée *Le Moniteur*.

1.1.2 Participation documentaire aux différents réseaux

- Participation en 2006 à la première réunion des documentalistes des CAUE du Nord de la France (avec les CAUE de Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, et des départements d'Ile-de-France)
- FNCAUE : le CAUE 75 y est adhérent, mais il ne participe pas à ses pôles de travail comme le pôle pédagogique alors même que les actions pédagogiques tiennent une place importante parmi les activités du CAUE de Paris. Au niveau documentaire, la participation est également nulle : pas d'utilisation de l'Extranet ni d'alimentation de la base *Séquences*. Enfin, il entretient peu de contacts avec les CAUE extérieurs à l'Ile-de-France.

- URCAUE-IDF : participation documentaire active pour le site Internet, la mise au point de l'ABCdaire du particulier (fiches de vocabulaire sur des thématiques récurrentes abordées par les CAUE, accompagnées de renseignements juridiques et bibliographiques pour en savoir plus) ...
- EIE : Le réseau des espaces info-énergie n'a pas de structuration du point de vue documentaire. Le CAUE 75 met sa documentation à disposition des conseillers info-énergie de son espace.
- @archi.fr : pas d'utilisation des outils documentaires d'@archi.fr.

1.1.3 Positionnement documentaire

Pour le moment, la documentation du CAUE 75 ne bénéficie pas d'un positionnement lisible, la structure s'acquitte de ses missions sans réelle politique documentaire.

Tableau 4 : synthèse de l'analyse interne

| | FORCES | FAIBLESSES |
|----------------------------|---|---|
| MOYENS | | |
| Matériels | Nouvel aménagement pour la mise en place du centre de documentation. L'accès au catalogue pourra se faire depuis tous les postes via un OPAC. | Espace restreint et possibilités d'accueil du public limitées. |
| Documentaires | Outils documentaire du réseau : thésaurus AUE. Fiches de l'ABCdaire du particulier (URCAUE). | Fonds documentaire réduit, ouvrages souvent anciens. Manque ouvrages de base en architecture (Le Corbusier...) et sur Paris. Codes (urbanisme, environnement...) pas à jour. |
| Humains | Une personne chargée de la documentation motivée et intéressée par le domaine d'intervention (connaissances satisfaisantes). L'information et le conseil au public sont exercés par tout le personnel du CAUE. | L'assistante de gestion a en charge les tâches documentaires et ne peut y consacrer que deux après-midi par semaine (hors renseignement du public). |
| Financiers | Budget suffisant pour le niveau actuel d'acquisitions limitées (environ 40 ouvrages / an). Existence d'un budget propre « fonds documentaire ». | Flou sur les possibilités d'augmentation du budget. Le budget acquisitions des ouvrages pédagogiques est inclus dans le budget global des achats du CAUE. |
| ACTIVITE | | |
| Offre | Le centre de documentation se met en place dans un lieu de passage (le couloir) | Développement restreint |
| Face-avant (Front-office) | Sens du service de la chargée du fonds documentaire. Réponse effective aux demandes. | Accessibilité au fonds limitée |
| Base-arrière (Back-office) | Dépouillement régulier des périodiques et sélection des articles pour les membres de l'équipe. | Pas de politique d'acquisitions. Peu de valorisation de l'information (dossiers documentaires non suivis ou retard important dans leur mise à jour). |
| GESTION | | |
| Organisation | La chargée du fonds documentaire est bien intégrée dans l'équipe du CAUE, ses arguments pour la gestion du centre sont entendus. | Le CAUE est une structure très évolutive : difficulté de mener une réflexion sur l'organisation du centre de ressources à long terme. |
| Politique | | Pas de politique documentaire claire élaborée |

1.2 Analyse externe : l'environnement parisien

Le CAUE 75 doit compter avec la problématique parisienne : il existe déjà un nombre important de structures documentaires spécialisées dans les domaines occupés par le CAUE et ce sur un territoire limité qui est celui de la capitale. En plus de la Bibliothèque publique d'information, très fréquentée par les étudiants en architecture et en urbanisme, et des Écoles d'architecture, d'urbanisme et de paysage, voici un panel non exhaustif des « concurrents » du centre de documentation du CAUE 75.

1.2.1 L'offre documentaire en architecture

L'offre documentaire dans le seul domaine de l'architecture est abondante, outre les centres spécialisés, les bibliothèques d'Histoire de l'Art (Doucet, Forney) possèdent aussi des collections d'architecture. Ce paysage laisse peu de place à de nouvelles structures.

- Le Pavillon de l'Arsenal : Principal concurrent du CAUE pour l'architecture et l'urbanisme. Il couvre le même territoire, la capitale, et dépend également de la Ville de Paris. Il dispose d'un centre de documentation, d'une photothèque et d'une vidéothèque. Ouvert à tous publics l'après-midi (accès libre).
- La future bibliothèque de la Cité de l'Architecture de Chaillot (ouverture en 2007) : avec l'ambition d'être une bibliothèque de référence d'envergure nationale sur l'actualité du XX^e et du XXI^e siècles en matière d'architecture, d'urbanisme et de patrimoine, elle ne figure pas dans la même catégorie que le CAUE. Elle dispose de grands moyens et vise un très large public...
- La Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (MCC) est le centre de ressources documentaires de la DAPA. Son public prioritaire est l'administration, les chercheurs, les professionnels...

1.2.2 L'offre documentaire en urbanisme

Comme pour l'architecture, les structures documentaires spécialisées en urbanisme sont importantes sur Paris.

- L'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) : Principal concurrent dans le domaine de l'urbanisme, le territoire couvert est le même et il dépend également de la Ville de Paris. Son fonds est relativement important et il dispose d'une photothèque. Ouvert sur rendez-vous, accès limité.

- La médiathèque de l'IAURIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France) : elle dispose d'une photothèque et propose régulièrement des bibliographies sur divers thèmes comme le patrimoine ou les transports. C'est une référence sur la région Ile-de-France, son territoire d'action est donc plus large que celui du CAUE 75. L'accès à la médiathèque est limité, sur rendez-vous.
- Le CDU : Centre de Documentation sur l'Urbanisme du Ministère de l'Équipement. Il est équipé d'une grande salle de consultation, avec des postes informatiques, à disposition du public (partagée avec l'ISTED). Son fonds documentaire est important. C'est le coordonnateur, avec l'IAURIF, de la base Urbamet. Là aussi, le champ d'action territorial du CDU est beaucoup plus vaste que celui du CAUE 75.

1.2.3 L'offre documentaire en environnement

Moins développée qu'en architecture ou en urbanisme, l'offre documentaire dans le domaine de l'environnement est cependant en augmentation.

- Biblio-ludothèque Paris-Nature : généralités sur l'environnement à destination de la jeunesse. Elle propose également des actions d'animation avec des éco-éducateurs, proches de la sensibilisation aux scolaires menée par le CAUE 75.
- Le centre de documentation de l'ADEME : accès limité, pour les publics spécialisés (professionnels et entreprises, collectivités locales, étudiants). Thèmes de la protection de l'environnement et maîtrise de l'énergie : énergie, air, bruit, déchets, sites et sols pollués, management environnemental.
- Le Centre d'Information, de Documentation et de Formation sur les Énergies Renouvelables (Cidfer) de l'observatoire des énergies renouvelables (Observ'ER) : pour tous publics. Proche de l'espace info-énergie du CAUE en ce qu'il mélange documentation et conseil.

Dans un tel environnement, la richesse du CAUE 75 est sa transversalité qui le place dans une position d'intermédiaire.

Tableau 5 : synthèse de l'analyse externe

| | OPPORTUNITES | MENACES |
|-----------------------------------|--|--|
| TUTELLES | | |
| Hiérarchie | Petite équipe, c'est la directrice adjointe qui a eu la volonté de créer un centre de documentation. | Subvention accordée par la Ville : la structure dépend du politique, donc le centre de documentation aussi. |
| PARTENAIRES / CONCURRENTS | | |
| Carte | Encore peu d'offre documentaire forte sur l'environnement. | Paris est très bien équipé. Concurrence géographique directe de la Bpi, l'Arsenal et l'APUR en sont également proches. |
| Réseau base-arrière (back-office) | Groupe des documentalistes d'Ile-de-France dynamique et porteur de projets. | Pas assez d'implication au niveau national (FNCAUE). |
| Réseau face-avant (front office) | Liens vers le CAUE 75 sur les sites de l'UR-IDF, d'@archi.fr, le répertoire de l'architecture (MCC) | Peu visible parmi tous les partenaires. |
| CONJONCTURE | | |
| | Montée de l'intérêt pour l'environnement, le développement durable et les économies d'énergie. | De nouvelles structures se créent et se développent dans le secteur de l'environnement. Nécessité de s'y positionner rapidement. |

Tableau 6 : récapitulatif de l'offre documentaire en architecture, urbanisme, environnement sur Paris. (Echantillon non-exhaustif, centres rencontrés) :

| | Pavillon de l' Arsenal | École Spéciale d'Architecture | École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette | APUR | CDU | Biblio-ludothèque Paris-Nature | Maison du Lac |
|-----------------------|---|---|--|---|--|---------------------------------------|--|
| Espace/ locaux | Salle de consultation avec 2 ordinateurs en libre accès pour interroger le catalogue. | Salle de consultation et banque d'accueil / prêt. + Salle d'archives. | Une bibliothèque, une salle de documentation, une vidéothèque | Bureaux des documentalistes avec espace et poste de consultation. | Salle de consultation. Accueil du public partagé avec l'ISTED. | Bibliothèque | Espace au sous-sol |
| Fonds | Monographies (4000) Périodiques (100) Dossiers de presse Photothèque (70 000 photographies). | environ 7000 documents (livres, catalogues, rapports de recherche, vidéos, DVD, CDROM) 55 revues dont 14 abonnements à des revues étrangères 3326 mémoires de diplômés de 1970 à nos jours fonds ancien : environ 2000 ouvrages et périodiques parus entre 1800 et 1960. | Livres et rapports : 23600 TPFE : 7000 DEA, CEAA : 380 Cours polycopiés Vidéos, DVD, CD-Rom, diapositives... 196 abonnements à des revues françaises et étrangères 1700 numéros de périodiques isolés Statistiques (Région parisienne) Documentation technique (INFODOC) Annuaire divers Cartes et plans sur Paris principalement.) | 10 à 15 000 ouvrages et rapports ; Thèses universitaires (environ 200) ; Plans (300) ; Périodiques spécialisés (200) ; Photothèque. | 150 000 ouvrages 800 titres de périodiques. | | Limité : environ 500 ouvrages 18 titres de périodiques. |

| | | | | | | | |
|--|--|--|---|---|---|-------------------------------------|--|
| | | | 120 CD-ROM géographiques, techniques et bibliographiques | | | | |
| Spécialités | Histoire et actualité architecturale et urbaine de Paris. | Architecture. | Architecture | Aménagement urbain à Paris. | Aménagement et urbanisme. | Généralités environnement jeunesse. | Ecologie urbaine |
| Public(s) | Parisiens ; étudiants, chercheurs en architecture et urbanisme ; de plus en plus de lycéens ; professionnels (éditions Parigramme par exemple). Entre 300 et 500 personnes par mois. | Étudiants de l'ESA en grande majorité, quelques étudiants d'autres écoles d'architecture ponctuellement. | Étudiants de l'ENSAPLV | Etudiants, chercheurs Promoteurs Recherches spécialisées. | | Jeunesse et familial | Interne, personnel du SEU (40 personnes) : ingénieurs, techniciens et chercheurs. |
| outils / Produits documentaires | Thésaurus basé sur celui des écoles d'architecture auquel ils ont ajouté des descripteurs relatifs aux arrondissements parisiens. | Thésaurus « Archirès », des écoles d'architectures. 70 dossiers de presse sur les enseignants de l'ESA 86 dossiers documentaires actualisés. | Thésaurus « Archirès », des écoles d'architectures. bulletins bibliographiques et revues de presse Dossiers thématiques Dossiers sur les écoles et les organismes en liaison avec l'architecture, l'urbanisme, la | Thésaurus calqué sur Urbamet mais simplifié Revue de presse quotidienne | Thésaurus géographique et thésaurus matière pour indexation dans Urbamet. Dossiers, synthèses et veilles documentaires diffusés par Internet. | Intranet du réseau. | Intranet du réseau. Revue de presse Internet mensuelle. Recherches essentiellement juridiques pour les ingénieurs. |

| | | | | | | | |
|---|-------------------------|--|---|---|---|---|---------------------------------|
| | | | construction et l'art. | | | | |
| Logiciel documentaire | Alexandrie. Pas d'OPAC. | Alexandrie. | Loris - Doris | Dip-Maker pour la documentation papier ; JLB pour la photothèque | Loris-Doris. OPAC | Géac | Géac |
| Moyens consacrés à la documentation | 3 documentalistes | 1 documentaliste, 1 assistante de formation généraliste et étudiantes en architecture pour accueil / prêts | 5 responsables de la bibliothèque, 1 responsable et une assistante pour la documentation, 1 responsable de la vidéothèque | 5 documentalistes, dont 1 photothécaire. | | | |
| Réseau(x) | | Archirès @archi.fr | Archirès @archi.fr | Urbamet | Urbamet Urbadoc (Urbandata) Pôle associé de la BnF | Cellule Paris– Nature / DPJEV | Cellule Paris–Nature / DPJEV |
| Activité / Investissement dans le réseau | | Minimal (moyens limités) en terme de versement. Participation aux commissions thésaurus, audiovisuel. | 3 ^e producteur de versements depuis 2002 (4 ^e en 2006). Participation aux commissions des travaux d'étudiants, portail | Versements dans la base | Coordinateur pour Urbamet Représentant de la France (avec l'IAURIF) pour Urbandata (en CA et AG) | Coordination pour la cellule Paris-Nature | |
| Position dans le réseau | | Position de complémentarité | Position de prestige : plus importante école d'architecture en France | Complémentarité | Position de centralité. | Position de centralité d'intermédiation | Position de complémentarité |

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | (par le nombre de ses enseignants et de ses élèves). | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|

1.3 Analyse du public

Le public du CAUE 75, s'il n'est pas très important, est en revanche très divers. Établir une segmentation de ce public peut permettre de cerner les objectifs que devra se fixer le centre de documentation.

1.3.1 Interne

1.3.1.1 La directrice adjointe

- *Caractéristiques sociologiques*

La directrice adjointe a un rôle de gestion du personnel, de coordination et de suivi des projets. Elle prend part au groupe de travail de l'URCAUE. Urbaniste de formation, elle a un profil de spécialiste.

- *Caractéristiques informationnelles*

Elle a des besoins réguliers d'informations ciblées sur des thématiques, des problématiques ou des projets. Elle doit effectuer un suivi des initiatives d'autres structures, et de retour d'expérience. Enfin, son poste nécessite d'avoir une bonne acuité sur l'actualité du secteur.

- *Caractéristiques comportementales*

Son rapport à Internet est pragmatique: pour les recherches, elle utilise exclusivement le moteur de recherche Google qui est programmé en page d'accueil. Elle s'est également créé une liste personnelle de favoris.

En ce qui concerne l'utilisation du fonds documentaire, la directrice adjointe en a une connaissance partielle, par les ouvrages dont elle a validé l'acquisition. Elle a cependant recours aux dossiers documentaires et aux outils de l'URCAUE (ABCdaire). Son besoin majeur est la consultation régulière des codes juridiques, de la base d'archivage du Moniteur, ainsi que du site Légifrance.

1.3.1.2 La chargée des actions pédagogiques

- *Caractéristiques sociologiques*

La chargée des actions pédagogiques s'occupe de la coordination des animatrices pédagogiques avec les écoles et les enseignants. Comme la directrice adjointe, elle est spécialisée, mais en architecture (titre d'architecte).

- *Caractéristiques informationnelles*

Elle doit aussi effectuer un suivi des initiatives d'autres structures, ainsi que de retour d'expérience. Elle a par ailleurs besoin d'une bonne acuité sur l'actualité du secteur.

- *Caractéristiques comportementales*

Sur Internet, elle fonctionne avec le moteur de recherche Google.

Son utilisation du fonds documentaire porte sur certains ouvrages spécifiques à sa mission (architecture, histoire de Paris, ouvrages de sensibilisation pour enfants), et dont elle connaît la présence dans le fonds (il lui arrive de découvrir au bout de plusieurs années des ouvrages dont elle ignorait la présence dans le fonds).

1.3.1.3 Les conseillers info-énergie

- *Caractéristiques sociologiques*

Les conseillers info-énergie font principalement du conseil aux particuliers : ils sont en contact direct avec le public et sont eux-mêmes producteurs d'information.

- *Caractéristiques informationnelles*

Ils ont besoin d'information technique et juridique spécialisée pour mener à bien leur mission de conseil. Ils doivent également exercer un suivi en amont des problématiques du domaine. Enfin, il leur faut avoir une bonne acuité sur l'actualité du secteur.

- *Caractéristiques comportementales*

Comme pour l'ensemble du personnel du CAUE 75, ils effectuent leurs recherches sur Internet, via Google. Ils disposent aussi chacun d'une liste personnelle de favoris, ainsi que d'abonnements à des newsletters.

Afin de se tenir informé en permanence, ils assistent et donnent régulièrement des conférences portant sur les thématiques de l'énergie et de l'environnement, ils se rendent à des salons...

Leur utilisation du fonds documentaire est quasi nulle : ils n'ont connaissance que des documents qu'ils ont fait acheter, et ont leurs propres ouvrages à disposition.

1.3.1.4 L'architecte-conseiller

- *Caractéristiques sociologiques*

Le rôle de l'architecte-conseiller est aussi le conseil aux particuliers, il est en contact avec le public et est lui-même producteur d'information.

- *Caractéristiques informationnelles*

Son temps est limité et il entre dans une catégorie de public déjà connaisseur (exigeant sur la qualité de l'information). Lors de ses permanences au CAUE 75 il a besoin, ponctuellement, d'informations très précises, et il sait dans quels ouvrages trouver ces informations. Sa première attente quant au centre de documentation est un classement efficace permettant de trouver rapidement les ouvrages, sans passer par un catalogue informatique.

- *Caractéristiques comportementales*

Il n'effectue pas de recherches et n'utilise pas l'outil informatique lors de ses permanences. Son utilisation du fonds documentaire est très ponctuelle et il consulte principalement les fiches techniques de la revue *Le Moniteur*.

Il réalise ses propres fiches thématiques, relatives au logement individuel, qu'il distribue aux particuliers.

1.3.1.5 Les animatrices pédagogiques

- *Caractéristiques sociologiques*

Les animatrices pédagogiques sont des stagiaires, étudiantes en architecture, urbanisme, ou parfois paysage (5^{ème} année, fin de cycle).

- *Caractéristiques informationnelles*

Elles ont besoin de travailler avec des documents pédagogiques pour adapter l'information à un public scolaire, ainsi que de retours d'expérience des années précédentes.

Il leur faut également avoir une bonne culture générale sur le secteur.

- *Caractéristiques comportementales*

Elles effectuent la majeure partie de leurs recherches documentaires via Internet, mais elles se servent également des exercices archivés thématiquement sur le réseau informatique interne.

Leur manque de connaissance du fonds documentaire du CAUE les conduit à une utilisation des ouvrages déjà connus.

Le personnel du CAUE 75 fonctionne dans une logique de contact avec l'extérieur. Ses besoins informationnels concernent en majorité l'actualité et le droit de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement et ses recherches documentaires s'effectuent majoritairement via Internet. Or, la documentation du CAUE 75 propose encore très peu de documents électroniques. Par ailleurs le fonds documentaire comporte des manques en matière d'ouvrages juridiques et techniques pointus, qui sont des outils de travail pour l'équipe.

1.3.2 En réseau

Il n'existe pas encore vraiment de « public » en réseau. Ce n'est qu'un public potentiel pour le centre de documentation, et non réel.

1.3.2.1 Les documentalistes de l'URCAUE IDF

- *Caractéristiques sociologiques*

Ce sont des professionnelles de l'information.

- *Caractéristiques informationnelles*

Les documentalistes de l'URCAUE-IDF gèrent leur propre centre de documentation

- *Caractéristiques comportementales*

Elles utilisent les outils du réseau : thésaurus commun à l'ensemble des CAUE, site Internet de l'UR...

Le PEB (prêt entre bibliothèques) est possible mais en pratique, il ne se fait pas entre les différents CAUE (plutôt avec leurs propres partenaires). Une mutualisation des abonnements aux codes juridiques et d'achat de vidéos est envisagée.

1.3.2.2 Les chargés de missions des CAUE

- *Caractéristiques sociologiques*

Ce sont des architectes en majorité, mais également des urbanistes, des paysagistes...

- *Caractéristiques informationnelles*

Ils ont à leur disposition les centres de documentation des CAUE où ils travaillent.

- *Caractéristiques comportementales*

Leurs caractéristiques comportementales sont très variables selon les besoins appelés par les spécificités de leur CAUE d'appartenance, et les moyens mis à leur disposition.

1.3.2.3 Les conseillers des espaces Info-énergie

Leurs caractéristiques sont identiques à celles des conseillers info-énergie du CAUE 75.

- *Caractéristiques sociologiques*

Ils font du conseil aux particuliers et sont donc en contact direct avec le public. Ils sont eux-mêmes producteurs d'information.

- *Caractéristiques informationnelles*

Ils ont besoin d'information technique et juridique spécialisée pour mener à bien leur mission de conseil. Ils doivent également exercer un suivi en amont des problématiques du domaine. Enfin, il leur faut avoir une bonne acuité sur l'actualité du secteur

- *Caractéristiques comportementales*

Ils cherchent les informations via l'outil Internet et ont à leur disposition la documentation de leurs espaces respectifs.

Le centre de documentation du CAUE 75 doit développer l'offre documentaire électronique et le PEB s'il souhaite toucher le public du réseau, qui n'est pas amené à se rendre sur place pour ses besoins documentaires.

1.3.3 EXTERNE

1.3.3.1 Les particuliers parisiens ¹⁶

- *Caractéristiques sociologiques*

Les caractéristiques sociologiques des particuliers sont très variables, les permanences étant ouvertes à tout parisien (et même parfois francilien) nécessitant un conseil relatif à son logement.

- *Caractéristiques informationnelles*

Les particuliers ont surtout besoin d'être orientés vers le bon interlocuteur. Ils demandent des informations ponctuelles et précises en jurisprudence (marchés, travaux...), ils ont donc besoin de consulter des codes à jour. Enfin, il leur faut souvent consulter des annuaires professionnels.

- *Caractéristiques comportementales*

Ils consultent peu les ouvrages du fonds et se contentent en général de l'entretien avec l'architecte-conseiller ou les conseillers info-énergie. Ils seraient cependant intéressés d'avoir à leur disposition des échantillons de matériaux.

1.3.3.2 Les enseignants¹⁷

- *Caractéristiques sociologiques*

Ce sont des enseignants en niveau élémentaire (écoles primaires) ou secondaire (collèges et lycées, ces derniers principalement pour « les enfants du patrimoine »).

- *Caractéristiques informationnelles*

Ils ont principalement besoin d'information de base sur les thématiques du CAUE 75, ainsi que de connaître les retours d'expérience des années précédentes.

Ils ont ensuite un besoin secondaire de culture générale sur le secteur et son actualité.

- *Caractéristiques comportementales*

Les caractéristiques comportementales des enseignants sont assez variables : peu se déplacent au CAUE 75.

¹⁶ Données obtenues à travers les entretiens avec l'architecte-conseiller et les conseillers info-énergie. N'ayant malheureusement pas eu de contacts directs avec les particuliers, ces informations ne se prétendent pas autre chose que des estimations.

¹⁷ Données obtenues par le biais de discussions avec la chargée des animations et les animatrices pédagogiques. J'ai également pu consulter les réponses des enseignants au questionnaire de retour d'expérience, où ils indiquent leurs besoins.

1.3.3.3 Les étudiants en architecture, urbanisme, paysage...¹⁸

- *Caractéristiques sociologiques*

Les étudiants sont actuellement trop peu nombreux à fréquenter le CAUE 75 pour déterminer leur niveau d'études.

- *Caractéristiques informationnelles*

Ils ont des besoins ponctuels d'informations précises sur une thématique, une problématique ou un projet particuliers.

- *Caractéristiques comportementales*

Ils utilisent majoritairement Internet pour leurs recherches et fréquentent les bibliothèques de leurs écoles, la Bibliothèque publique d'information (Bpi)...

Les caractéristiques des publics externes sont très différentes, ce qui est une difficulté supplémentaire pour la détermination des orientations à prendre pour le centre de documentation : cibler les étudiants en fin de cursus pourrait rejoindre les développements souhaitable pour satisfaire l'équipe interne (ouvrages techniques et spécialisés). Mais une telle politique documentaire ne correspondrait pas aux attentes des particuliers, qui ont besoins d'ouvrages de base, ni à ceux des enseignants, qui recherchent des documents pédagogiques pour le travail avec leurs élèves.

¹⁸ Données obtenues par des entretiens et discussions informelles avec les animatrices pédagogiques, elles-mêmes étudiantes en architecture et urbanisme.

Tableau 7 : synthèse de l'analyse du public

| | OPPORTUNITES | MENACES |
|-----------------------------------|---|---|
| Ensemble du public | | Très divers : difficulté d'avoir UNE politique documentaire |
| Conseillers | Besoin du fonds | Recherches extérieures au centre, travail avec leurs propres ouvrages |
| Architecte | Besoin d'une lisibilité du fonds | N'utilise pas l'outil informatique |
| Animatrices | Besoin du fonds | Recherches extérieures au centre, travail avec leurs propres ouvrages |
| Les personnels en réseau | La mise en ligne du catalogue (OPAC) va leur permettre de connaître le fonds documentaire du CAUE 75 | Ils ont à leur disposition leurs propres ressources documentaires. |
| Les particuliers parisiens | Se déplacent au CAUE 75. | Le rendez-vous avec l'architecte-conseiller ou les conseillers info-énergie peut leur suffire : absence d'exploitation du fonds documentaire |
| Les enseignants | Intérêt et demande d'information de la part des enseignants ayant déjà collaboré avec le CAUE 75. Peu de concurrence. | |
| Les étudiants | L'aspect associatif du CAUE peut les attirer vers le centre de documentation (dialogue plus aisé que dans des grandes bibliothèques). | Concurrence forte : Bpi (avec horaires d'ouverture larges), bibliothèques de leurs écoles. Public certainement très consommateur en temps. |
| Le grand public | La mise en ligne du catalogue (OPAC) va toucher un plus large public. | CAUE méconnus Concurrence forte |

2 Diagnostic et scénarios

Les éléments tirés de l'analyse de situation vont permettre d'aboutir à la proposition de scénarios.

2.1 Diagnostic

2.1.1 Les points positifs

- Public : les secteurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sont tous des secteurs actifs, les besoins documentaires potentiels sont donc importants.
- Interne : volonté interne de création d'un centre de documentation donc d'une activité (et d'une politique) documentaire.
- Interne / externe : bon potentiel de partenariats documentaires (avec Paris-Nature par exemple).
- Réseau : le métier de documentaliste arrive en 5^e position (sur 21) des métiers des CAUE, il y existe donc des perspectives de travail collaboratif, de mutualisation potentielle entre les centres de documentation des divers CAUE.
- Réseau : le réseau des documentalistes de l'URCAUE-IDF est très dynamique.

2.1.2 Les points négatifs

- Public : manque de connaissance des CAUE en général (public externe).
- Réseau : tous les CAUE n'ont pas de centre de documentation et de documentalistes, et ceux qui en ont n'y accordent pas forcément de l'importance.
- Réseau : pas de fonctionnement documentaire du réseau des E. I-E.
- Réseau : pas d'exploitation des outils déjà existants comme ceux mis à disposition par @archi.fr.

2.1.3 Les objectifs critiques

La directrice adjointe du CAUE 75 a souhaité la création d'un centre de documentation afin de pouvoir répondre à des objectifs fonctionnels de base en matière d'organisation de la documentation, objectifs critiques qui n'étaient pas atteints jusqu'alors, les documents étant éparpillés dans les bureaux sans plan de classement établi. Ces objectifs s'adressent en

priorité au personnel pour qui le centre documentation doit être un outil de travail, et ce afin d'apporter un meilleur conseil aux particuliers.

2.1.4 Les contraintes

La contrainte majeure est celle des locaux (environ 100m² pour tout le CAUE 75, le centre de documentation prenant place dans le couloir d'entrée, environ 20m²) qui empêche un développement important du centre.

Une autre contrainte est celle du temps de travail accordé à la documentation (deux après-midi par semaine), qui limite les possibilités d'offres documentaires.

2.2 Les scénarios

Au vu des éléments précédents, trois scénarios sont ici proposés, afin que le centre de documentation du CAUE 75 parvienne à se positionner par rapport à son environnement.

2.2.1 Logique de différenciation :

2.2.1.1 Objectif

En adoptant une logique de différenciation, l'objectif est de se spécialiser sur un thème, une « niche », afin de trouver sa place dans le réseau et l'environnement parisien, par complémentarité avec ce qui existe.

La capitale est en effet déjà très riche en offre documentaire sur l'architecture et l'urbanisme, et l'information sur l'environnement commence à se développer. C'est donc sur ce troisième domaine qu'il semble judicieux de se concentrer. Le seul « manque » à Paris paraît être en matière de construction écologique ou, plus largement, d'écologie urbaine : peu de permis de construire sont délivrés pour l'installation de panneaux solaires par exemple. C'est pourquoi le CAUE 75 peut décider de conduire sa politique documentaire vers une spécialisation sur le thème de la construction écologique à Paris.

2.2.1.2 Offre

Une telle direction permet de donner une unité à toutes les missions du CAUE : orienter la sensibilisation des scolaires, les offres de formation aux élus, les dossiers documentaires, les sujets des concours d'idées, le développement du fonds documentaire sur ce thème plus en profondeur... Rien n'empêche par ailleurs de privilégier le développement d'une des activités exercées en particulier, comme les actions pédagogiques.

Cette stratégie relève du marketing adapté : une offre unique et une mise en œuvre pour tous les segments du public. Elle demande un investissement budgétaire sur les acquisitions afin de mettre le fonds à jour et d'être le plus pointu possible dans le domaine de la construction écologique urbaine. En revanche, les offres de services documentaires ne sont pas obligatoirement développées. Cette stratégie a donc un coût qui demeure raisonnable et à la portée du CAUE 75.

2.2.1.3 Positionnement

Les cibles premières (particuliers, scolaires) ne changent pas, mais l'orientation de la politique documentaire sur la construction écologique permet également d'exercer une action accrue en direction d'un autre public : les élus, les Architectes des Bâtiments de France (ABF), les instances délivrant des permis de construire....

De plus, la documentation du CAUE 75 rencontrerait peu de concurrents directs dans ce domaine : le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) est plus spécialisé encore et rejoint le thème de la construction écologique en partie seulement. Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) est quant à lui plus généraliste et ne se positionne pas sur la dimension écologique de la construction. Le CAUE 75 pourrait également devenir le référent, dans ce domaine, de structures concurrentes comme l'APUR ou le Pavillon de l'Arsenal et ouvrir la voie à des associations ponctuelles.

Avec une telle logique de différenciation, le positionnement du CAUE 75 devient plus fort et la cellule documentaire acquiert par là même davantage de clarté, de lisibilité et de visibilité. En effet, cette logique lui confère un positionnement de complémentarité au sein du réseau, et de prestige dans l'environnement parisien en devenant une référence.

2.2.1.4 Possibilités de développement

En envisageant l'embauche d'un documentaliste à mi-temps, outre le fait que cela représente une aide à la chargée du fonds documentaire dans la gestion quotidienne du centre, une offre documentaire spécialisée pourra être mise en œuvre : réalisation de bibliographies analytiques pour le choix des acquisitions, de revues de presse spécialisées... La présence d'un documentaliste professionnel peut également être à l'origine de nouvelles propositions d'offres documentaires pour les publics.

2.2.2 Logique d'offre spécifique :

2.2.2.1 Objectif

Opter pour une logique d'offre spécifique a pour but de donner une plus-value à l'offre documentaire du CAUE 75. Le centre de documentation ne pouvant consacrer que peu de temps à l'accueil du public, et peu d'espace pour une augmentation importante en volume

du fonds, une réorientation vers une logique de production documentaire électronique doit être envisagée. Cette offre doit également permettre de valoriser l'action du CAUE.

2.2.2.2 Offre

L'offre à développer dans ce cas de figure peut être le dossier documentaire électronique dans la lignée de ceux effectués par EducNet¹⁹. Sa mise en œuvre au CAUE 75, en tenant compte des moyens actuels, pourrait être annuelle et s'appuyer sur le travail de tout le personnel : les notes préparatoires aux conférences données par les conseillers info-énergie peuvent par exemple y trouver leur place. Les sujets des dossiers ainsi réalisés peuvent être choisis parmi l'actualité du CAUE 75, comme « la densité », en parallèle au lancement du concours d'idées « habiter Paris ».

Cette logique relève du marketing indifférencié : une offre et une mise en œuvre uniques pour tous les segments du public. Elle représente une stratégie peu coûteuse puisqu'elle n'appelle pas de développement particulier du fonds documentaire, ni d'achat de logiciel particulier. De plus, la charge de travail supplémentaire est minimale pour la chargée du fonds documentaire qui a déjà l'habitude d'alimenter des dossiers documentaires papiers.

2.2.2.3 Positionnement

Une telle offre conduirait à la valorisation de la cellule dans le réseau et la mise en ligne des dossiers documentaires permettrait de toucher un plus large public que les seuls parisiens.

2.2.2.4 Possibilités de développement

La présence d'un documentaliste à temps plein apporterait à ce projet une plus-value supplémentaire car ce ne seraient plus de simples dossiers, mais des synthèses documentaires électroniques qui pourraient être envisagées.

Un documentaliste aurait également la possibilité de mettre en place un système de veille sur l'évolution de la réglementation en architecture, urbanisme et environnement, connaissance qui représente un véritable besoin pour l'équipe du CAUE.

2.2.3 Logique de développement du travail collaboratif

2.2.3.1 Objectif

En développant le travail collaboratif, l'objectif est d'élargir l'offre documentaire en exploitant les ressources du réseau. Utilisation des outils existants comme la base des publications et des actions de la FNCAUE (*Séquences*) et, surtout, @archi.fr avec sa liste de diffusion réservée aux CAUE : les_caue@archi.fr. Les produits documentaires ne seraient alors pas propres au CAUE 75, mais de véritables outils pour le fonctionnement du réseau.

¹⁹ EducNet, nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'éducation, est un site du Ministère de l'Éducation Nationale : <http://www.educnet.education.fr/dossier/default.htm>

2.2.3.2 Offre

Dans ce scénario, le centre de documentation concentre son offre sur ses réseaux et participe ainsi activement à la culture de réseau. Voici quelques propositions de réalisations:

- un répertoire des unités documentaires des CAUE en France (avec leurs offres de produits et services, l'orientation de leurs collections...)
- un répertoire des périodiques de l'URCAUE-IDF afin de mieux finaliser les abonnements et de répartir les archivages
- Organisation d'un système de circulation et prêt de documents entre unités (schéma de mise en place, de gestion et de fonctionnement)
- Production de documents méthodologiques : guide des ressources d'information locales (régionales) ; guide pour effectuer des recherches documentaires (fiches méthodologiques)
- Portail documentaire des catalogues des centres de documentation de l'URCAUE-IDF
- Mise en commun des ressources avec le réseau des Espaces Info-Énergie (inventaire des fonds et des différentes ressources de chaque espace de Paris, IDEMU ou non, afin d'envisager un partage comme des « mini - matériauthèques » : mallettes pédagogiques de matériaux spécialisées dans différents domaines qui tourneraient dans chacun des espaces).

Une telle logique relève du marketing concentré : une offre et une mise en œuvre pour un seul segment : le réseau. Mais cette concentration sur le travail en réseau rejailit automatiquement sur le public, avec une offre documentaire plus large.

2.2.3.3 Positionnement

Cette stratégie entraîne un positionnement de prestige, de moteur au sein du réseau. En insistant sur l'aspect collaboratif du réseau, le CAUE 75 adopte une position centrale dans le réseau des CAUE sans pour autant entrer en concurrence avec la FNCAUE qui doit déjà jouer un rôle de relais entre les CAUE et avec d'autres institutions. Ici, le relais se fait à travers les produits documentaires.

2.2.3.4 Possibilités de développement

Ce scénario n'est réalisable qu'avec des documentalistes embauchés « en renfort » sur des missions ponctuelles (conceptions et mise en œuvre des projets) et représente de ce point de vue le scénario le plus « coûteux », sauf à envisager un partage des frais entre les unités concernées par le produit proposé.

Tableau 8 : synthèse des scénarios

| | CONSÉQUENCES | ADAPTATION |
|------------------------------------|--|---|
| DIFFERENCIATION | | |
| Cibles | Public existant (parisiens, élus, scolaires, enseignants) + nouveau public intéressé par la spécialisation (davantage d'étudiants par exemple). | Compte tenu de la place disponible, les règles d'accueil doivent être strictement définies (ouverture 1 ou 2 après-midi par semaine par exemple). |
| Offre de services | La même qu'actuellement, en orientant le fonds et les dossiers documentaire vers la thématique de la construction écologique à Paris. | Adaptation minimale. |
| Politique documentaire | Développement du fonds orienté « construction écologique » aussi bien pour les ouvrages techniques (outils du personnel), que pédagogiques. | Budget pour acquisitions. |
| Positionnement dans le réseau CAUE | Complémentaire. | Communiquer sur le positionnement. |
| OFFRE SPECIFIQUE | | |
| Cibles | « Grand public » : en offrant des services via Internet, davantage de personnes seront touchées dans et en dehors de Paris. Et équipe interne (veille). | Pas de différence quant à la réception du public. |
| Offre de services | Bookmarks, wikis, flux RSS, dossiers documentaires en ligne... et Veille juridique. | Acquérir l'habitude de travailler avec les outils 2.0 (wikis, bookmarks...), les logiciels de veille. |
| Politique documentaire | Développement équivalent du fonds papier. Axer sur les ressources en ligne. | Coût des abonnements numériques. |
| Positionnement dans le réseau CAUE | Contributeur. | Valoriser les réalisations. |
| TRAVAIL COLLABORATIF | | |
| Cibles | Les différents réseaux et partenaires. | |
| Offre de services | Documents / outils communs aux réseaux. | Embauche de documentalistes sur des missions ponctuelles de réalisation. |
| Politique documentaire | Peu de conséquences sur le fonds propre. | |
| Positionnement dans le réseau CAUE | Partenaire, « centralité d'intermédiation ». | Entretenir les contacts. |

Ces trois scénarios sont bien évidemment adaptables et non exclusifs les uns des autres. Ils ne prétendent qu'à fournir des pistes de réflexion pour un positionnement durable du centre de documentation du CAUE 75 au sein de ses réseaux et dans son environnement.

Conclusion

« Trouver et prendre sa place en réseau(x) » pour une cellule documentaire, comme pour toute autre cellule professionnelle, va de pair avec trouver et prendre sa place dans son environnement général. Mais sans identité documentaire propre, le réseau se réduit bien souvent, pour la cellule, à une charge de travail supplémentaire empêchant d'apprécier ses réels avantages. Pour un meilleur fonctionnement en réseau, il est essentiel d'avoir des objectifs ainsi qu'une politique documentaire bien déterminés.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris, qui vient de décider la mise en place de son centre de documentation, doit saisir l'occasion pour engager une réflexion sur son identité documentaire dans et en dehors de ses réseaux. En tant qu'association ayant des missions de service public, subventionnée par la Ville de Paris, son existence peut être remise en cause en périodes de restrictions budgétaires ou de changement politique ; il est alors indispensable d'avoir des arguments solides afin de justifier de ses actions.

Adopter une stratégie marketing est une démarche qui permet, à l'aide du benchmarking, de l'analyse interne et de l'analyse de l'environnement, de dresser un diagnostic et d'élaborer des scénarios sur les orientations possibles et souhaitables d'un centre de documentation. Cette méthode, en prenant en compte les moyens à disposition, évite les écueils de politiques trop ambitieuses et irréalisables qui brouillent la lecture des activités d'une unité, et propose des perspectives durables.

Une telle démarche, fortement orientée vers l'utilisateur, ne doit cependant pas faire oublier l'importance des professionnels de l'information – documentation qui sont à même de faire vivre un centre de documentation en y apportant méthode, savoir-faire et innovations.

Bibliographie

La bibliographie suivante est analytique et thématique. Elle a été arrêtée au 4 octobre 2006.

Elle est numérotée par ordre croissant et les numéros entre crochets correspondent aux renvois qui figurent dans le corps du texte entre parenthèses.

Les références sont présentées sous neuf rubriques à l'intérieur desquelles elles sont classées par ordre alphabétique des auteurs.

Cette bibliographie est rédigée selon la feuille de style établie par l'INTD et répond aux normes AFNOR Z44-005 pour les monographies, et NF ISO 690-2 pour les documents électroniques

RÉSEAUX

[1] CNISF, FMOI, CNAM ; BRETELLE-DESMAZIERES Danièle, VEZIER Liliane (coord.). TRANSInfo 3 : l'entreprise et l'effet réseau. Paris, ADBS Éditions, 2000. 281 p. ISBN 2-84365-043-7. ISSN 1159-7666

[2] DE KERCKHOVE Derrick ; trad. de l'anglais (Canada) par DE KERCKHOVE Ferry. L'intelligence des réseaux. Paris, Éditions Odile Jacob, 2000. 306 p. Trad. de « Connected Intelligence ». ISBN 2-7381-0896-2. ISSN 1281-5683

[3] LAZEGA Emmanuel. Réseaux sociaux et structures relationnelles. Paris, Presses universitaires de France, 1998. 127 p. Que sais-je ? ISBN 2-13-049376-9

[4] LE BOTERF Guy; SEILER Marie (dessins). Travailler en réseau : partager et capitaliser les pratiques professionnelles. Paris, Éd. d'Organisation, 2004. VIII-158 p. III. ISBN 2-7081-3146-X

Le chapitre II, « Typologie des réseaux », propose une catégorisation des réseaux professionnels relative à leur action, ainsi que des exemples. J'ai repris cette typologie dans la présente étude.

[5] MARCON Christian, MOINET Nicolas. « Il faut s'intéresser aux réseaux d'acteurs ». Archimag, février 2001, n°141, p. 28-29. ISSN 0769-0975

[6] MARCON Christian, MOINET Nicolas. La Stratégie-réseau. Paris, Éditions 00h00, 2000. 235 p. ISBN 2-7454-2140-9

Ouvrage très axé intelligence économique pour les entreprises. Néanmoins, la deuxième partie, « Les fondements stratégiques » (p.95-162), et plus particulièrement le chapitre V, « Introspection stratégique du réseau » (p. 117-137), m'ont fourni des éléments essentiels pour la réflexion sur l'unité documentaire en réseau.

[7] MICHEL Jean. Les réseaux : un mode de fonctionnement à définir, caractériser et évaluer. In "Prévenir", n° 27, 2ème semestre 1993, p. 11-18 [en ligne]. <<http://michel.jean.free.fr/publi/JM249.html>>. [Consulté le 11-06-2006].

Article de référence concernant la définition, le fonctionnement et l'évaluation des réseaux.

[8] MUSSO Pierre. Critique des réseaux. 1^{re} édition. Paris, Presses Universitaires de France, 2003. 374 p. La Politique éclatée. ISBN 2-13-050137-0

Approche philosophique et critique de la dérive technologique des réseaux. Cet ouvrage a été une aide à la réflexion sur la notion de réseau présentée dans la première partie de la présente étude.

[9] PANSU Denis. Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs, nouveaux modèles de communication en France ? In SAUQUET Michel, PARTHASARATHI Vibodh, POITEVIN Guy, et al (dir). L'Idiot du village mondial : les citoyens de la planète face à l'explosion des outils de communication : subir ou maîtriser ? Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2004 ; Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2004. p.185-195. ISBN 2-84377-094-7

[10] REY Alain (dir.). Réseau. In REY Alain (dir.). Dictionnaire historique de la langue française. Réimpression de la deuxième édition. Paris, Dictionnaires LE ROBERT, 2000. Tome 3, p. 3228-3229. ISBN 2-85036-565-3

Définition étymologique et évolution historique des sens du terme réseau.

RÉSEAUX DOCUMENTAIRES

[11] ACCART Jean-Philippe. Veillez et partagez vos connaissances. Archimag, déc.-janv. 2003, n°160, p. 32-35. ISSN 0769-0975

[12] ANDERT Émilie. De l'étude préalable à la mise en place d'un réseau documentaire en éducation pour la santé en Région Centre. 2004. 157 p. Mémoire de DESS en sciences de l'information et de la documentation spécialisées, INTD / CNAM, 2004

Utile pour la méthodologie et la présentation des résultats des entretiens sur les réseaux.

[13] BARBERON Laurent. Diffusion sélective de l'information via Internet : quand un réseau documentaire innove : solutions organisationnelles et techniques. 2002. 104 p. Mémoire de DESS en sciences de l'information et de la documentation spécialisées, INTD / CNAM, 2002

[14] MAUSSAC Christelle. Réseaux documentaires : bilan et perspectives. 2003. 70 p. Mémoire de DESS en sciences de l'information et de la documentation spécialisées, INTD / CNAM, 2003

[15] MICHEL Jean, SUTTER Eric. Réseau documentaire. In CACALY Serge (dir.); LE COADIC Yves F., MELOT Michel (et al.). Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation. Paris, Éditions Nathan, 1997. p.496-497. ISBN 2-09-190528-3

Définitions de base du réseau documentaire exploitées dans la première partie de ce mémoire.

[16] ROUMIEUX Olivier. Le réseau fait la force. Archimag, mai 1998, n°114, p. 39-40. ISSN 0769-0975

[17] SUTTER Eric. Réseau de coopération documentaire. In CACALY Serge (dir.); LE COADIC Yves F., POMART Paul-Dominique (et al.). Dictionnaire de l'information. 2^e édition. Paris, Armand Colin, 2004. p. 195-196. ISBN 2-200-26682-0

[18] VOLANT Christiane. Réseau documentaire... organisation apprenante. Documentaliste – Sciences de l'information, 1998, vol.35, n°3, p. 144-146. ISSN 0012-4508

RÉSEAUX EN ARCHITECTURE, URBANISME, ENVIRONNEMENT

[19] AUXENT Béatrice, GRANDIN Catherine. Autour des premiers résultats de l'atelier « Réseaux ». In FNCAUE, pôle « pratiques pédagogiques auprès des jeunes ». CAUE et sensibilisation des jeunes au cadre de vie. Paris, FNCAUE, 2003. p. 55-62. [Absence d'ISBN] *Enquête réalisée auprès des CAUE, dans le cadre du pôle pédagogique, afin d'appréhender leur place dans différents contextes territoriaux (départemental, mais également régional et académique) ainsi que leur organisation sur ces différentes échelles, notamment à travers la participation, ou non, à des réseaux. Utile pour la deuxième partie du mémoire, présentation du réseau des CAUE.*

[20] AUXENT Béatrice, GRANDIN Catherine (anim.). Table ronde autour de deux contextes favorables : Ile-de-France et Pays-de-la-Loire. In FNCAUE, pôle « pratiques pédagogiques auprès des jeunes ». CAUE et sensibilisation des jeunes au cadre de vie. Paris, FNCAUE, 2003. p. 63-70. [Absence d'ISBN]

[21] DAPA, FNCAUE. La convention signée le 27 novembre 1997 entre le Ministère de la Culture Direction de l'Architecture et la Fédération Nationale des CAUE. 27 novembre 1997 (Consulté le 3/09/2006). <<http://www.archi.fr/CAUE/Textes/conv.html>>

Document utilisé pour la présentation du réseau @archi.fr[®].

[22] FERCHAUD Bernadette. Le portail Urbamet : un modèle de mutualisation des ressources. Documentaliste - Sciences de l'information, septembre 2001, vol. 38, n° 3-4, p.169. ISSN 0012-4508

[23] FNCAUE. Statuts de la Fédération Nationale des CAUE : adoptés par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2003. [En ligne]. 2003. (Consulté le 20/07/2006). <<http://www.fncaue.asso.fr/reseau/interbreves/statuts.htm>>

[24] GIRARDON Jean. Les CAUE : Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Lyon, CERTU, 2001. 295 p. Collection Débats. ISSN : 1280-1631
L'ensemble de l'ouvrage a été d'une grande aide à la compréhension juridique des CAUE, et sa troisième partie, « le mouvement C.A.U.E. », traite plus particulièrement de leur réseau.

[25] GUICHENU-HORAIST Chantal. Établir une politique documentaire et conforter la fonction documentaire avec les réseaux documentaires. In [organisé par l'ADBS ; L'ANRT ; le GFII]. IDT : le salon de l'information électronique – Net : Le salon de l'Internet et de l'Intranet 16^{ème} Congrès, Palais des Congrès de Paris 8-9-10 juin 1999 : Textes des communications. Paris, ADBS, 1999. p. 145-150. ISBN 2-84365-028-3
Cette contribution traite de la mise en place et organisation des réseaux documentaires du Ministère de l'Équipement et statut des personnels de la documentation. Fournit des exemples et des idées pour l'élaboration de scénarios.

[26] PIC-VERT. Charte du réseau PIC-VERT des « Centres de ressources documentaires Environnement ». [En ligne]. 04 février 2005 (consulté le 16/08/2006). <<http://www.pic-vert.org/chartepicvert.pdf>>

Ce document fournit un exemple d'organisation de réseau décentralisé.

[27] SAGON Isabelle. Les réseaux documentaires dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. 1994. 70 p. Mémoire de Diplôme supérieur des sciences et techniques de l'information et de la documentation, INTD / CNAM, 1994

Mémoire fournissant des informations sur, entre autres, le réseau Urbamet, un peu daté mais donne une vision de l'état des réseaux en urbanisme à un instant T.

RÉSEAUX SOCIAUX

[28] BERNARD Paul-Emmanuel, CHAUTEMPS Marie-Line, GALAUP Xavier. Le rôle des réseaux sociaux dans la création et la recherche d'information sur internet. [En ligne]. 2006. 95 p. Mémoire, Diplôme de conservateur de bibliothèques, Enssib, *Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques*, 06 juillet 2006 (consulté le 2/09/2006). < http://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00000384.html >

[29] LE DEUFF Olivier. Folksonomies : les usagers indexent le web. BBF [en ligne]. 2006, t.51, n° 4, p.66-70. (Consulté le 6/09/2006). < <http://bbf.enssib.fr> >

MARKETING ET STRATEGIE DOCUMENTAIRE

[30] CALENGE Bertrand. Conduire une politique documentaire. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1999. 386 p. Collection Bibliothèques. ISBN 2-7654-0717-7

Aide dans la mission et la définition des composantes de l'identité documentaire. Même si l'auteur réduit la politique documentaire à la notion de collection et que l'ouvrage est très axé bibliothèques et lecture publique.

[31] GIROUDON Deborah. La constitution et la valorisation d'un fonds documentaire multi sites : le cas pratique du site central et des pôles territoriaux de formation du Centre National de Formation et d'Etudes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. 2005. 106 p. Mémoire de DESS en sciences de l'information et de la documentation spécialisées, INTD / CNAM, 2005

[32] IBNLKHAYAT Nozha. Marketing des systèmes et services d'information et de documentation : traité pour l'enseignement et la pratique du marketing de l'information. Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, 2005. XXXII-456 p. Collection Gestion de l'information. ISBN 2-7605-1285-1

La conférence de présentation de cet ouvrage que j'ai été dans l'impossibilité de le consulter (uniquement à Caen et pas de PEB au moment de la rédaction du présent mémoire) était très convaincante, une telle référence aurait certainement été bénéfique à cette étude.

[33] KINNEL Margaret, MacDougall Jennifer. Meeting the Marketing Challenge: Strategies for Public Libraries and Leisure Services. London ; Los Angeles, Taylor Graham, 1994. - 163 p. ISBN 0-947568-611

[34] MUET Florence, SALAÛN Jean-Michel. Stratégie marketing des services d'information : bibliothèques et centres de documentation. Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2001. 221 p. ISBN 2-7654-0794-0. ISSN 0184-0886

Présente trois grands axes de stratégie à ne pas perdre de vue. Chapitre sur les scénarios : utile d'un point de vue méthodologique, donne des exemples, étapes d'élaboration.

[35] SALAÛN Jean-Michel. Adaptons le marketing aux logiques documentaires. Documentaliste – Sciences de l'information, 1996, vol. 33, n°2, p. 75-81. ISSN 0012-4508

Utile pour une réflexion sur l'adaptation d'une démarche marketing au CAUE 75.

[36] SUTTER Eric. Benchmarking. In CACALY Serge (dir.); LE COADIC Yves F., MELOT Michel (et al.). Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation. Paris, Éditions Nathan, 1997. p. 65-66. ISBN 2-09-190528-3

[37] WEINGAND Darlene E. Marketing - Planning Library and Information Services. Second ed. Englewood (Colo.), Libraries unlimited, 1999. XVII-187 p. ill. ISBN 1-56308-612-3

Définition du marketing, application à des services d'information / des organismes dont le but n'est pas de générer du profit (complément du cours de Florence Muet). Importance du planning dans le management.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENTRETIEN / ENQUÊTE

[38] ARBORIO Anne-Marie, FOURNIER Pierre ; DE SINGLY François (dir.). L'enquête et ses méthodes : l'observation directe. Paris, Nathan Université, 1999. 127p. Collection 128. ISBN 2-09-190358-2

[39] BLANCHET Alain, GOTMAN Anne; DE SINGLY François (dir.). L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Paris, Nathan / VUEF, 2001. 127 p. Collection 128. ISBN 2-09-190652-2

La dernière partie de l'ouvrage, « l'analyse des discours » a été utile pour l'organisation de la synthèse des différents entretiens menés.

MUTUALISATION / TRAVAIL COLLABORATIF

[40] ADBS ; FERCHAUD Bernadette, CARON Agnès. Mutualiser pour répondre à de nouveaux besoins : Compte-rendu de la journée d'études du 11 mai 2006. [En ligne]. (Consulté le 20/08/2006). <http://www.adbs.fr/uploads/journees/4595_fr.php>

[41] BALMISSE Gilles. Travail collaboratif : démocratisation des outils ? Archimag, février 2006, n°191, p. 41-43. ISSN 0769-0975

Catégorisation des outils de travail collaboratif. A reprendre pour première partie du mémoire.

[42] LEVAN Serge K. Travail collaboratif sur Internet : concepts, méthodes et pratiques des plateaux projet. Paris, Vuibert, 2004. XXVI-303 p. Collection Entreprendre Informatique. ISBN 2-7117-4828-6

[43] Observatoire des NTIC - DESS Stratégies de l'information et de la documentation, université de Lille-3, UFR IDIST. Les enjeux du management de l'information dans les organisations : usages, outils, techniques. Paris, ADBS Édition, 1999. 161 p. ISBN 2-84365-031-3. ISSN 1159-7666

Éléments pour les facteurs humains dans la capitalisation des savoirs

OUVRAGES GÉNÉRAUX

[44] CACALY Serge (dir.) ; LE COADIC Yves F., POMART Paul-Dominique, SUTTER Eric (comité de rédaction). Dictionnaire de l'information. 2^e édition. Paris, Armand Colin, 2004. 274 p. ISBN 2-200-26682-0

[45] CACALY Serge (dir.); LE COADIC Yves F., MELOT Michel, (et al.). Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation. Paris, Éditions Nathan, 1997. 634 p. ISBN 2-09-190528-3

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE (RELATIVE À LA MISSION)

[46] ZARKA Anne. La création d'un service de documentation au siège du Secours Populaire Français : la documentation mise au défi de la culture orale. 2003. 85 p. Mémoire de DESS en sciences de l'information et de la documentation spécialisées, INTD / CNAM, 2003
Mémoire intéressant pour la méthodologie adoptée (contenu et présentation). Bien pour une première approche de la mission.

[47] VERRY-JOLIVET Corinne (dir.). Créer et gérer un service de référence. Villeurbanne, Institut de Formation des Bibliothécaires (IFB), 1996. 143 p. La boîte à outils. ISBN 2-910966-02-X. ISSN 1259-4857

Annexes

Annexe 1 : l'environnement du CAUE 75

Le réseau :

- URCAUE
- FNCAUE : y être plus présent, avoir une meilleure visibilité
- les autres CAUE de France : créer des liens forts pour une réelle autonomie
- les EIE
- @archi.fr

Les partenaires :

- Pavillon de l'Arsenal pour les actions pédagogiques (exposition finale des travaux des enfants)
- IDEMU/ ADEME pour les réseaux des espaces info- énergie
- DAPA (avec la FNCAUE) pour le pôle pédagogique des CAUE
- DRAC IDF (avec URCAUE pour « les enfants du patrimoine »)
- Projet de collaboration avec le SDAP de Paris sur fiches techniques des conseillers info-énergie
- CROAIF (ordre des architectes d'Ile-de-France) : partenariat pour une conférence

Les « concurrents », à cibler :

- APUR
- CDU (ministère Equipement)
- IAURIF
- Les écoles d'architecture de Paris
- Future cité de l'architecture et du patrimoine de Chaillot
- Les maisons de l'architecture
- Le réseau des ALE (FLAME)
- Le Service de l'Ecologie Urbaine (SEU) de la mairie de Paris > Paris-Nature : biblio-ludothèque-nature et fonds documentaire de la Maison du lac

- Le corps des architectes conseils du Ministère de l'Équipement
- L'ADIL de Paris
- Ateliers Ville
- L'IGN pour les cartes et plans
- Le CSTB (centre scientifique et technique du bâtiment)
- Le CTBA (centre technique du bois et de l'ameublement)...

Les réseaux en architecture, urbanisme et environnement :

- Urbamet
- Urbandata
- Les maisons de l'architecture
- Les ALE
- Les TEE
- Catalogue collectif « Environnement, Ville et Société » (EVS) [<http://portail.univ-lyon2.fr/z3950/umr5600/page.php>] > Catalogue collectif de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée
- Catalogue collectif Urbalab (réseau urbanisme) > Catalogue collectif de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée
- APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme)
- Les agences d'urbanisme (FNAU)
- Société française des urbanistes (ordres...)

Annexes 2 : Guides d'entretien

Système d'information personnel

Présentation de l'interviewé

Nom, prénom

Formation, parcours professionnel

Fonction / Rôle / Mission(s) au sein du CAUE 75

Description d'une journée de travail type

Relations professionnelles

Personnes avec qui l'interviewé travaille

Liens : en interne

- Avec le réseau des CAUE
- Partenaires extérieurs

Situation : interrogé

Interrogateur

Système d'informations

- infos entrantes (les besoins) :
 - en interne
 - du réseau des CAUE
 - externes

L'interviewé est-il en situation de réception (passif) ou de demande (actif). Quelles sont ses réactions par rapport à ces informations ?

- infos sortantes (les services):
 - produites par l'interviewé
 - en push et / ou pull
 - pour quels publics

Outils utilisés

- Fonds documentaires du CAUE
- Internet
- Logiciels, BDD
- Autres centres de ressources

Attitude de l'interviewé vis-à-vis de ces outils (recherche, curiosité, indifférence...). Indice de satisfaction

Organisation

- Du bureau physique
- Du bureau informatique : classement des dossiers, des favoris...

Organisation et gestion d'un centre de documentation

Présentation de l'interviewé

Parcours professionnel

Années exercées dans le présent organisme

Description de la fonction exercée

Présentation du centre de documentation

Place du centre dans l'organigramme de la structure

Personnel du centre

Fonds : Plan de classement, système de cotation, spécificités, politique d'acquisition, de désherbage...

Public : interne, externe, conditions d'accueil, de prêt, photocopies...

Services offerts : revue de sommaires, de presse, DSI...

Projets éventuels en cours et à venir

Budget : existence d'un budget spécifique au centre ?

Outils documentaires

Logiciel

Présence d'un OPAC pour le catalogue ?

Thésaurus

Travail collaboratif

Outils : Intranet, Extranet, liste de diffusion...

Partenariats

Réseau(x)

Fonctionnement en réseau

- Brève présentation du réseau : création, développement, grandes réalisations passées et à venir

- Unités constituantes du réseau : liste et positionnement

- Statut et fonction de l'interviewé au sein du réseau

- Donnez un exemple de projet du réseau : sa mise en place, sa réalisation (durée, modes de fonctionnement, étapes), son aboutissement

- **Management /organisation**

- outils de pilotage du réseau

- les temps du management du réseau / volet statutaire : AG, bilans annuels...

-les temps de contrôles techniques : opérations mensuelles, relances régulières...

- **Production**

-temps et rythmes de production (alimentation BDD...)

- **Coopération / échanges**

-temps et rythmes d'usage du réseau

-temps et rythmes de l'échange et de la communication

-Eclatement territorial (lieux de réunions)

- Objectif

- Implantation dans le temps

- Votre fonctionnement au sein du réseau

- Evolution du réseau (en cours, à venir, pressenties)

- Connaissez-vous le CAUE 75 ? Comment envisagez-vous le CAUE 75 ?

Annexe 3 : grille d'évaluation d'un réseau

Élaborée d'après l'article de Jean Michel (7).

- Existence d'une **identité commune**
inexistant/inopérant
Faible/faiblement actif
Important/ agissant de façon certaine
Déterminant, essentiel ou causal
- Existence de **protocoles de travail et d'échange**
inexistant/inopérant
Faible/faiblement actif
Important/ agissant de façon certaine
Déterminant, essentiel ou causal
- Existence d'un **management du réseau**, de finalités, d'objectifs, de fonctions, et de contrôle des processus au sein du réseau

inexistant/inopérant
Faible/faiblement actif
Important/ agissant de façon certaine
Déterminant, essentiel ou causal
- Existence d'une **production unitaire globale**
inexistant/inopérant
Faible/faiblement actif
Important/ agissant de façon certaine
Déterminant, essentiel ou causal
- Mutualisation (production individuelle puis mise en commun) à la fois de contenu et d'outils de gestion
inexistant/inopérant
Faible/faiblement actif
Important/ agissant de façon certaine
Déterminant, essentiel ou causal

Annexe 4 : Statuts de la Fédération Nationale des CAUE

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 – Dénomination

Une association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dénommée : « Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement » est constituée.

Dans les présents statuts, l'association est désignée sous le terme « la Fédération ».

Article 2 - Objet

La Fédération a pour objet :

de représenter, au plan national, les CAUE et leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des milieux professionnels et des différents organismes ayant à connaître des questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement ;

de poursuivre une réflexion sur le rôle, les tâches, le fonctionnement des CAUE, leurs relations avec les partenaires, leur devenir,

de diffuser et de faire connaître les rôles et les buts des CAUE et d'assurer leur promotion par l'information et la communication aux plans national et international, notamment en entretenant des relations avec les organismes poursuivant les mêmes buts ;

d'assurer la circulation régulière de l'information entre les différents CAUE, de faciliter la mise en commun de leurs expériences et la formation des personnels ;

de susciter des actions communes et soutenir la recherche au niveau départemental, régional ou national, de favoriser la création et le fonctionnement des Unions régionales

de représenter les CAUE pour négocier et conclure tous accords ou conventions collectives de travail destinés à régir les relations avec leurs salariés ;

d'effectuer des études et rapports en relation avec ses activités ou missions ;

plus généralement de délibérer sur tout sujet et toute question d'intérêt général touchant à la vie et aux missions des CAUE.

Article 3 – Durée et siège social

La Fédération est créée pour une durée illimitée. Elle a son siège à Paris 14 ème, 20-22, rue du Commandeur.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même ville, par simple décision du Conseil d'Administration ou dans une autre localité, sur décision de l'Assemblée Générale.

Article 4 – Moyens d'action

Les moyens d'action de la Fédération sont constitués par tous ceux de nature à permettre la réalisation de son objet, notamment les publications, les éditions, l'organisation de rencontres, colloques, les études, voyages, séminaires, stages... réunissant les représentants des CAUE et tous les organismes et personnes intéressés.

TITRE II – COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 5 – Membres de la Fédération

La Fédération se compose de trois catégories de membres, les CAUE membres actifs, les membres associés et les membres partenaires :

les membres actifs sont les CAUE à jour de leur cotisation.

les membres associés sont les Unions régionales de CAUE à jour de leur cotisation

les membres partenaires sont les personnes morales, Etat, collectivités territoriales, organismes nationaux qui, en raison de leurs compétences, de leurs activités ou de leurs représentativités, sont intéressés par, ou susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de la Fédération.

Article 6 – Membres nouveaux – Démission – Radiation

L'admission de tout nouveau membre actif se fait par acceptation de sa cotisation.

L'admission de tout nouveau membre partenaire ou membre associé est décidée en Conseil d'Administration, sur proposition du Bureau et après présentation du dossier de demande.

Peuvent être reconnues par la Fédération comme membres associés , les Unions régionales (regroupant les CAUE de la même région administrative, (ou regroupés librement par

proximité géographique), si la moitié au moins des CAUE de cette Union régionale sont à jour de leur cotisation à la Fédération.

Si la décision d'admission est positive, elle implique l'acceptation totale des statuts et objectifs de la Fédération.

La qualité de membre se perd :

- par la fin de l'activité ou la dissolution d'un membre actif , associé ou partenaire.
- par la démission écrite, adressée au Président du Conseil d'Administration de la Fédération, la cotisation de l'année en cours restant acquise à la Fédération pour le membre qui en est redevable.
- par dissolution de la personne morale représentée.
- par la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour le non-paiement des cotisations, avant l'Assemblée générale annuelle après deux appels écrits dont le dernier par courrier recommandé avec accusé de réception.
- par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale, à la majorité des deux tiers des présents ou régulièrement représentés, sur proposition du Conseil d'Administration, pour tout acte portant préjudice moral ou matériel à la Fédération.

Dans ce dernier cas, l'intéressé doit être préalablement informé des griefs qui lui sont reprochés et invité à fournir ses explications au Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale.

- au moment de leur demande d'adhésion, les Unions régionales devront confirmer à la Fédération, avoir bien proposé, au préalable, l'adhésion à leur Union de tous les CAUE de leur région. La non cotisation à la Fédération de plus de la moitié des membres d'une Union régionale entraîne la suspension de la reconnaissance de l'Union régionale comme membre associé.

TITRE III – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 7 – Les instances de la Fédération

La Fédération comprend :

- l'Assemblée Générale
- le Conseil d'Administration
- le Bureau
- la Conférence Technique Permanente
- les Commissions mixtes spécialisées

Article 8 – L'Assemblée Générale – Composition

L'Assemblée Générale est composée de trois catégories de membres :

- a) Les membres actifs sont les CAUE à jour de leurs cotisations. Ils sont représentés par :
- leurs présidents qui constituent, au sein de la Fédération, le collège des présidents et élisent leurs représentants au Conseil d'Administration.
 - leurs directeurs qui constituent le collège des directeurs, représentés à la Conférence Technique Permanente, selon les modalités de l'article 16.
- b) Les membres associés, à savoir les Unions régionales à jour de leurs cotisations, représentées par :
- le président du CAUE assurant la présidence de l'Union régionale (ou son représentant, élu de l'Union régionale).
- c) Les membres partenaires représentés par une personne physique ou son suppléant, désignés par les personnes morales.

Article 9 – L'Assemblée Générale – Fonctionnement

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président, ou sur la demande du quart au moins des membres du Conseil d'Administration, en un lieu choisi et sur un ordre du jour défini par le C.A. ou par le bureau. Les convocations sont adressées au moins quinze jours avant la date de la réunion.

Les membres actifs et les membres associés à jour de leur cotisation ainsi que les membres partenaires peuvent seuls prendre part à l'Assemblée générale.

Seuls les présidents des CAUE ont voix délibérative à l'Assemblée Générale. Les directeurs des CAUE, les membres associés ainsi que les membres partenaires participent aux débats avec voix consultative.

Peuvent être invitées par le Conseil d'Administration, *pour assister à tout ou partie de l'Assemblée Générale*, des personnes qualifiées en raison de leurs compétences et de leurs actions en faveur des CAUE.

Les votes ont lieu à main levée ou à bulletin secret. Le vote à bulletin secret est obligatoire pour toute question de personne.

Les délibérations ne sont valables que si la majorité des membres *avec voix délibérative* est présente ou régulièrement représentée. Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint, aucun vote ne peut intervenir et une seconde convocation est adressée aux membres de la Fédération. Les délibérations peuvent alors être prises, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Tout président empêché peut se faire représenter par un autre membre élu du C.A. du CAUE au titre duquel il siège à la Fédération ou par un autre président de CAUE adhérent. Le représentant des membres associés peut se faire représenter par un autre président d'Union régionale.

Chaque représentant peut recevoir au maximum deux pouvoirs des membres de son collège. Nul ne peut prendre part au vote s'il n'est à jour de sa cotisation.

Il est tenu un registre des délibérations de l'Assemblée Générale, signé par le Président de la Fédération et le Secrétaire de séance, qui peut être, soit le Secrétaire du Conseil d'Administration, soit un Président de CAUE.

Article 10 – l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale délibère sur la politique de la Fédération et sur les orientations à donner à son action. Elle entend le rapport annuel du Conseil d'Administration sur la gestion et sur la situation morale et financière de la Fédération, ainsi que le rapport établi par la Conférence Technique Permanente. Elle approuve les comptes et vote le budget.

L'Assemblée Générale a seule qualité pour procéder à la modification des statuts ou à la dissolution, conformément aux articles 21 et 22 des présents statuts.

Article 11 – Le Conseil d'Administration – Composition- Election

Le Conseil d'Administration est composé au maximum de 24 membres délibérants et de 4 membres avec voix consultative.

Les membres délibérants sont les présidents de CAUE élus par le collège des présidents et les 3 membres partenaires désignés pour 3 ans par l'AMF (Association des Maires de France, l'ADF (Assemblée des Départements de France) et l'ARF (Association des Régions de France).

Les membres avec voix consultative sont :

- les 3 représentants, désignés par la Conférence Technique Permanente des directeurs de CAUE, pour un an renouvelable
- 1 membre associé désigné par les présidents des Unions régionales.

Les présidents du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour 3 ans, dans les 6 mois qui suivent les élections des Conseils Généraux. Après les élections locales, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération continuent à siéger jusqu'à leur renouvellement officiel lors de l'Assemblée Générale, même s'ils ne sont plus présidents de leur CAUE.

Article 12 – Le Conseil d'Administration – Fonctionnement

Le Conseil d'Administration est chargé de l'administration de la Fédération. Il élit un Bureau d'au maximum 9 membres dont le Président de la Fédération.

Les délibérations du Conseil d'Administration ne sont valables que si la majorité des membres avec voix délibérative est présente ou régulièrement représentée. Dans l'hypothèse où le quorum n'est pas atteint, le Conseil ne peut se réunir et une seconde convocation est adressée aux membres de la fédération. Les délibérations peuvent alors être prises, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Tout membre élu empêché peut se faire représenter par un autre membre élu du C.A. de la Fédération.

Chaque représentant peut recevoir au maximum deux pouvoirs.

Le Conseil d'Administration prépare le budget de l'exercice suivant et délibère sur toutes les questions à l'ordre du jour. Il reçoit, discute et prépare l'approbation des comptes de l'exercice qui lui sont présentés, accompagné de pièces justificatives, par le trésorier. Il entend les rapports de la Conférence Technique Permanente inscrits par lui à l'ordre du jour ou sur proposition de celle-ci.

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par la Fédération (constitution d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, aliénation de biens rentrant dans la dotation et emprunts) doivent être approuvés par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est habilité à décider, après avis ou sur proposition de la Conférence Technique Permanente, la création de commissions ou groupes de travail.

La composition de la délégation patronale habilitée à négocier la Convention collective en application de l'article 2 des statuts fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration. Le projet d'accord ou de convention collective devra être soumis au Conseil d'Administration, qui a seul pouvoir pour en approuver les dispositions et autoriser la signature.

Le Conseil d'Administration peut convoquer l'Assemblée générale, conformément à l'article 9 des statuts. Il a seul compétence pour convoquer une Assemblée générale Extraordinaire aux fins de modification des statuts ou de dissolution de la Fédération en application des articles 20 et 21 ci-dessous.

Article 13 - Le bureau

Le Bureau de la Fédération comprend 9 membres maximum :

- le Président
- le Trésorier

- le Secrétaire
- 6 vice-présidents au maximum

Les membres du Bureau sont désignés par le Conseil d'Administration, en son sein, parmi le collège des présidents, pour une durée de trois ans renouvelable ; à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin, à la majorité relative au troisième tour.

Le Bureau peut instruire toutes les affaires soumises au Conseil d'Administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

Il autorise le Président à passer des contrats et à ester en justice.

Il se réunit, à cet effet, entre les séances du Conseil d'Administration, sur convocation du Président ou sur la demande de deux de ses membres. Lors des votes, la voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

En cas d'absence, tout membre du Bureau empêché peut déléguer ses pouvoirs à un autre membre du Bureau.

Article 14 – Le Président de la Fédération – Désignation – Pouvoirs

Le Président de la Fédération préside le Bureau, le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. Il est élu par le Conseil d'Administration, parmi ses membres élus, à la majorité absolue des membres présents ou représentés aux deux premiers tours de scrutin, la majorité relative étant suffisante au troisième tour de scrutin. La durée de son mandat est de trois ans, renouvelable.

Le Président de la Fédération est investi, sous réserves des prérogatives reconnues à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et au Bureau, des pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Fédération, en particulier :

- il assure l'exécution des présents statuts, prend toutes les mesures d'ordre intérieur et administre les intérêts moraux et matériels de la Fédération.
- il fait connaître dans les trois mois à la Préfecture de Paris, les déclarations concernant : les changements intervenus dans la composition du Conseil d'Administration, les modifications apportées aux statuts, le transfert du siège, sa dissolution.

Le Président prépare, dirige les travaux de la Fédération et passe les contrats. Il ordonnance les dépenses et représente la Fédération en justice dans tous les actes de la vie civile. Il gère la politique sociale de la Fédération dans le cadre des orientations données par le Conseil d'Administration. Il procède au recrutement et au licenciement du personnel.

Il a la faculté de donner délégations permanentes ou temporaires, à tout autre membre du Bureau. En cas d'action en justice, le Président ne peut être représenté que par un

mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de la Fédération doivent jouir du plein exercice de leurs droits civiques.

Article 15 – la Conférence Technique Permanente

La Conférence Technique Permanente est constituée au maximum de 26 membres, Directeurs de CAUE à jour de leur cotisation, représentant les 22 régions métropolitaines et les 4 départements d'Outre Mer. Ses membres sont élus à l'échelon régional par les directeurs de CAUE à jour de leur cotisation dans chaque région, pour un an renouvelable, à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle.

La Conférence Technique Permanente des CAUE est l'organe de réflexion et la force de proposition qui doit alimenter et éclairer les décisions de la Fédération.

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration sont tenus, pour toute décision entrant dans leurs attributions et susceptibles d'avoir des répercussions sur l'activité des CAUE et de la Fédération, de prendre, au préalable, l'avis de la Conférence Technique Permanente.

Elle est chargée d'instruire les dossiers techniques qui lui sont soumis par le Président, le Bureau et le Conseil d'Administration ou proposés par ses membres.

Elle remet à l'Assemblée Générale un rapport annuel sur ses activités.

La Fédération s'engage, selon ses moyens, à assurer le bon fonctionnement de la Conférence Technique Permanente.

Le Président de la Fédération ou son représentant est membre de droit de la Conférence Technique Permanente.

Article 16 – Commissions mixtes spécialisées

1- Composition :

Sur proposition ou après avis de la Conférence Technique Permanente, le Conseil d'Administration décide de la création de commissions mixtes spécialisées.

Chaque commission est présidée par un Président de CAUE.

Les commissions sont ouvertes à l'ensemble des personnels des équipes techniques des CAUE à jour de leur cotisation.

2- Pouvoir :

Les commissions mixtes spécialisées sont la force de réflexion et de proposition de la Conférence Technique Permanente, du Bureau et du Conseil d'Administration. Leurs travaux doivent déboucher sur des projets et avis soumis au Conseil d'Administration par la

Conférence Technique Permanente.

TITRE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 17 – Cotisations

Les membres actifs de la Fédération sont soumis à cotisation ainsi que les membres associés. Le montant des cotisations est déterminé annuellement par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Article 18 – Ressources annuelles

Les ressources annuelles de la Fédération comprennent :

- les revenus de ses biens ;
- les cotisations de ses membres actifs et associés ;
- les subventions diverses qu'elle peut recevoir, notamment de l'union Européenne, l'Etat les collectivités territoriales, des établissements publics et de tout autre organisme dont l'activité rentre dans l'objet social de la Fédération ;
- le produit des activités de la Fédération ;
- les dons.

Article 19 – Comptabilité

Il est tenu une comptabilité dégageant, pour chaque exercice, un compte d'exploitation et un bilan.

Le Président ou le Trésorier de la Fédération sont autorisés à ouvrir un compte bancaire ou postal.

TITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 20 – Modification des statuts

Les statuts peuvent être modifiés sur proposition du Conseil d'Administration.

Cette proposition est inscrite à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale Extraordinaire, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins un mois à l'avance.

Article 21 – Dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire appelée, sur proposition du Conseil d'Administration, à se prononcer sur la dissolution de la Fédération, doit être convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions prévues à l'article précédent et selon les règles de quorum prévues à l'article 9 des présents statuts.

La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres ayant voix délibérative, présents ou régulièrement représentés.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs Commissaires, chargés de la liquidation des biens de la Fédération. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs CAUE ou Unions régionales de CAUE, ou à des associations ou organismes publics se donnant des objectifs comparables à ceux de la Fédération.

26 février 2006